



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 7 AVRIL 2015



PROCES VERBAL N°4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 AVRIL 2015

à Oiron - Salle Polyvalente
Date de la convocation : 1^{er} AVRIL 2015

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **63**

Présents : 49

Excusés avec procuration : 8

Absents : 6

Votants : 57

Secrétaire de la séance : M. DUGAS Luc-Jean

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, PINEAU, BOUTET, HOUTEKINS et Mme ARDRIT - Délégués : MM. GREGOIRE, SAUVETRE, DECHEREUX, DUGAS, Mme LUMINEAU-VOLERIT, MM. ROCHARD S, BAPTISTE, Mme BONNIN, MM. ROCHARD Ch, MEUNIER, BIGOT, FERJOU, CHARPENTIER, Mmes RENAULT, BABIN, KIMBOROWICZ, GELEE, MM. MORICEAU Cl, BREMAND, Mmes BERTHELOT, DURDON, M. BOULORD, Mmes GUIDAL, RIVEAULT, MM. FUSEAU, NERBUSSON, Mme ROBEREAU, MM. CHARRE, COCHARD, DUMONT, PAPOT, Mmes SUAREZ et HEMERYCK-DONZEL - Suppléant : M. MINGRET.

Excusés avec procuration : Mme MENUAULT, MM. DUHEM, AUBERT, COLLOT, Mmes GRANGER, CUABOS, MEZOJAR et ROUX qui avaient respectivement donné procuration à M. SAUVETRE, Mmes GELEE, DURDON, MM. PAINEAU, JOLY, BOUTET, PINEAU et NERBUSSON.

Absents : Mme ENON, M. EPIARD, Mme POTRIQUIER, M. DUMEIGE, Mmes RANDOULET et MANCEAU.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Il remercie les élus de Oiron d'accueillir ce Conseil Communautaire.

Il donne lecture des procurations et procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 mars 2015.

Il annonce les dates des prochaines réunions.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 7 AVRIL 2015

A OIRON
SALLE POLYVALENTE

ORDRE DU JOUR

En préambule à la séance, les élus devront désigner dans le cadre du jeu concours "trouve un nom pour le futur Complexe aquatique" le nom définitif de l'équipement au regard des 6 propositions ayant obtenu plus de 15 voix lors du dernier Conseil.

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

1) - Administration Générale (AG) :

2015-04-07-AG01 - Motion contre les fermetures de classes sur le territoire de la CCT.

2) - Ressources Humaines (RH) :

2015-04-07-RH01 - Convention relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive.

2015-04-07-RH02 - Pôle Sports - Service Gestion des infrastructures aquatiques - Recrutement d'apprentis.

2015-04-07-RH03 - Modification du versement de l'indemnité « Intérim de fonction ».

2015-04-07-RH04 - Convention de partenariat entre COS - CCT - Ville de Thouars - SEVT - Régie de l'Eau de Thouars - CCAS de Thouars - CIAS De Thouars.

3) - Ressources Financières (RF) :

2015-04-07-RF01 - Budget Annexe Assainissement collectif - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.

2015-04-07-RF02 - Budget Annexe Assainissement collectif - Vote du Compte Administratif de l'ex. 2014.

2015-04-07-RF03 - Budget Annexe Assainissement collectif - Affectation du résultat de l'exercice 2014.

2015-04-07-RF04 - Budget Annexe Assainissement collectif - Budget supplémentaire 2015.

2015-04-07-RF05 - Budget Annexe Ordures ménagères - Approbation du compte de gestion - Ex. 2014.

2015-04-07-RF06 - Budget Annexe Ordures ménagères - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.

2015-04-07-RF07 - Budget Annexe Ordures ménagères - Affectation du résultat de l'exercice 2014.

2015-04-07-RF08 - Budget Annexe Ordures ménagères- Budget supplémentaire 2015.

2015-04-07-RF09 - Budget Annexe SPIC des Adillons - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.

2015-04-07-RF10 - Budget Annexe SPIC des Adillons - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.

2015-04-07-RF11 - Budget Annexe SPIC des Adillons - Affectation du résultat de l'exercice 2014.

2015-04-07-RF12 - Budget Annexe SPIC des Adillons - Budget Primitif - Exercice 2015.

2015-04-07-RF13 - Budget Annexe Centre d'hébergement du Châtelier - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.

2015-04-07-RF14 - Budget Annexe Centre d'hébergement du Châtelier - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.

2015-04-07-RF15 - Budget Annexe Centre d'hébergement du Châtelier - Budget Primitif - Exercice 2015.

2015-04-07-RF16 - Budget Annexe Centre équestre du Châtelier - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.

2015-04-07-RF17 - Budget Annexe Centre équestre du Châtelier - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.

2015-04-07-RF18 - Budget Annexe Centre équestre du Châtelier - Affectation du résultat de l'ex. 2014.

2015-04-07-RF19 - Budget Annexe Centre équestre du Châtelier - Budget Primitif - Exercice 2015.
2015-04-07-RF20 - Budget Annexe Chauffage collectif - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.
2015-04-07-RF21 - Budget Annexe Chauffage collectif - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF22 - Budget Annexe Chauffage collectif - Budget Primitif - Exercice 2015
2015-04-07-RF23 - Budget Annexe des Transports - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.
2015-04-07-RF24 - Budget Annexe des Transports - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF25 - Budget Annexe des Transports - Budget Primitif - Exercice 2015.
2015-04-07-RF26 - Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.
2015-04-07-RF27 - Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF28 - Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Affectation du résultat de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF29 - Budget Annexe Location de bureaux 5 rue Anne Desrays - Budget Primitif - Ex. 2015.
2015-04-07-RF30 - Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.
2015-04-07-RF31 - Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF32 - Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Affectation du résultat de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF33 - Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Budget Primitif - Exercice 2015.
2015-04-07-RF34 - Budget Annexe Espace artistique - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.
2015-04-07-RF35 - Budget Annexe Espace artistique - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF36 - Budget Annexe Espace artistique - Affectation du résultat de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF37 - Budget Annexe Espace artistique - Budget Primitif - Exercice 2015.
2015-04-07-RF38 - Budget Annexe Ecole des Adillons - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.
2015-04-07-RF39 - Budget Annexe Ecole des Adillons - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF40 - Budget Annexe Ecole des Adillons - Budget Primitif - Exercice 2015.
2015-04-07-RF41 - Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.
2015-04-07-RF42 - Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF43 - Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Budget Primitif - Exercice 2015.
2015-04-07-RF44 - Budget Annexe Zones Economiques - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.
2015-04-07-RF45 - Budget Annexe Zones Economiques - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF46 - Budget Annexe Zones Economiques - Budget Primitif - Exercice 2015.
2015-04-07-RF47 - Acquisition d'un immeuble à la SCI «PUYRAVEAU».
2015-04-07-RF48 - Fixation des taux de fiscalité mixte pour l'année 2015.
2015-04-07-RF49 - Budget Principal - Approbation du compte de gestion - Exercice 2014.
2015-04-07-RF50 - Budget Principal - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF51 - Budget Principal - Affectation du résultat de l'exercice 2014.
2015-04-07-RF52 - Budget Principal - Budget Primitif - Exercice 2015.
2015-04-07-RF53 - Pacte Financier et Fiscal - Actualisation du dispositif de solidarité financière en direction des communes membres pour 2015.

6) - Aménagement du Territoire et planification (AT) :

2015-04-07-AT01 - Avenant au contrat avec le bureau d'études Urban'ism pour la poursuite de l'élaboration du PLU de Cersay.
2015-04-07-AT02 - Adhésion de la CCT à l'Agence de l'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) et désignation des représentants de cette dernière au sein des instances de l'agence.
2015-04-07-AT03 - Convention triennale de partenariat 2015/2017 avec AURA.

III - PÔLE SPORTS - EDUCATION ET JEUNESSE

1) - Sports (S) :

2015-04-07-S01 - Réalisation d'un équipement aquatique - Passation d'avenants aux marchés de travaux.

IV - PÔLE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

2) - Conservation du Patrimoine et de la biodiversité (CP) :

2015-04-07-CP01 - Demande de subvention à la DREAL Poitou-Charentes pour la gestion de réserve naturelle nationale du toarcien en 2015.

2015-04-07-CP02 - Plan de lutte contre le Xénope lisse - Contribution de la Communauté de Communes du Thouarsais au programme Life « amphibiens exotiques envahissants ».

2015-04-07-CP03 - Réalisation d'une expertise géologique dans le cadre d'un projet collectif de recherche concernant les mégalithes du Ruffécois - Mission 2015.

3) - Assainissement collectif et non collectif (A) :

2015-04-07-A01 - Autorisation de déversement pour eaux usées non domestiques : Rivadis.

2015-04-07-A02 - Protocole de transmission des données nécessaires au calcul des redevances assainissement.

2015-04-07-A03 - Assainissement - Réhabilitation du réseau unitaire Rue Danton - Avenant n° 1.

4) - Déchets Ménagers (DM) :

2015-04-07-DM01 - Sensibilisation du grand public aux DEEE - Evénementiel les DEEEBRANCHES.

V - PÔLE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE (DI)

2015-04-07-DI01 - Dispositif Solidarité Energie - Convention de partenariat entre la Ville de Thouars et la Communauté de Communes du Thouarsais.

2015-04-07-DI02 - Adhésion réseau CLER - Réseau pour la transition énergétique.

2015-04-07-DI03 - Renouvellement de la convention de partenariat SIGIL pour les communes de Massais et Brion Près Thouet.

I.1.2015-04-07-AG01 - ADMINISTRATION GENERALE - MOTION CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS.

Une information est faite à l'assemblée délibérante concernant le projet de fermeture de classe annoncé sur :

- le SIVU RPI OIRON / BRIE / PAS DE JEU
- le SIVU RPI GLENAY / BOUSSAIS
- l'école de Brion Près Thouet

Considérant que cette décision de l'académie va à l'encontre de la revitalisation des petites communes et ainsi de la dynamique de notre territoire,

Considérant que ces fermetures déstabilisent l'équité et la qualité de l'enseignement primaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais,

Le Conseil Communautaire s'oppose à toutes fermetures de classes sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais et demande instamment à l'Inspection Académique des Deux-Sèvres de renoncer à la fermeture de classes sur le SIVU RPI OIRON / BRIE / PAS DE JEU ; le SIVU RPI GLENAY / BOUSSAIS et l'école de Brion Près Thouet.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.2.2015-04-07-RH01 - RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION RELATIVE A LA MEDECINE PROFESSIONNELLE.

Rapporteur : André BEVILLE

La Communauté de Communes du Thouarsais adhère depuis plusieurs années au service de médecine professionnelle et préventive mis en place par le Centre de Gestion des Deux Sèvres. Ce dernier propose un service de médecine qui assure la surveillance médicale et la vaccination professionnelle d'environ 7 000 agents des collectivités affiliées.

Le tarif de facturation de la visite médicale qui avait été fixé par le Conseil d'administration le 1er janvier 2007 s'élevait à **75 €** par agent par visite chaque année. Depuis 2010, la périodicité de visite médicale est passée à 2 ans pour les agents territoriaux. De ce fait, le coût avait été ramené à **37,50 € par agent et par an**.

Compte tenu que ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 8 ans, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 1er décembre 2014, a décidé de fixer pour chaque collectivité un tarif de **42 € par an et par agent**.

Cette disposition s'applique à partir du **1er janvier 2015**.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la nouvelle convention ci-jointe relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive qui prend en compte la modification tarifaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président ayant délégation à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer la convention.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.2.2015-04-07-RH02 - RESSOURCES HUMAINES - PÔLE SPORTS - SERVICE GESTION DES INFRASTRUCTURES AQUATIQUES : RECRUTEMENT D'APPRENTIS.

Rapporteur : André BEVILLE

La démarche consiste à anticiper la pénurie quant au recrutement de Maîtres Nageurs Sauveteurs pour l'ouverture prochaine du complexe aquatique. L'idée de recruter des jeunes du territoire amène à penser que ces derniers pourraient plus facilement s'installer durablement dans notre collectivité.

Les besoins en recrutement tourne autour de 6 Maîtres Nageurs Sauveteurs au sein du nouvel équipement d'où l'idée, d'ores et déjà, de permettre à **3 jeunes** d'intégrer la formation en septembre sous le statut d'**apprenti** (formation prise en charge, frais de déplacement et hébergement pris en charge également par le CFA). Concernant la rémunération, le coût annuel pour 3 apprentis (tranche 21 ans et +) s'élève à **29 163 €**.

Les contrats proposés démarreront en septembre pour un an jusqu'à la fin août 2016, ce qui permet, par ailleurs, de bénéficier des apprentis au démarrage de l'équipement, à savoir en juin, juillet et août.

Afin de compléter le processus de recrutement, il est proposé d'accueillir deux jeunes stagiaires qui intégreront la formation BPAAN (Brevet Professionnel des Activités Aquatiques et de la Natation) au CREPS de Poitiers de septembre 2015 à juin 2016 et de participer à hauteur de **2 000 €** (50 % du coût) à la formation.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Organisation et Ressources » en date du 24 mars 2014,

Le Conseil Communautaire est invité à :

- à approuver les décisions ci-dessus
- autoriser le Président ou le Vice-Président ayant délégation à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer le contrat.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.2.2015-04-07-RH03 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU VERSEMENT DE L'INDEMNITE « INTERIM DE FONCTION ».

Rapporteur : André BEVILLE

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 26 septembre 2013, a validé la mise en place d'une indemnité d'intérim de fonction. Jusqu'à présent l'indemnité était versée uniquement en fin de mission.

Il est proposé de revoir le mode de versement et de verser l'indemnité d'intérim de fonction le premier mois qui suit la date du début de l'intérim (mois + 1).

Vu la délibération du 26 septembre 2013 instituant l'indemnité « Intérim de Fonction »,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 26 mars 2015,

Le Conseil Communautaire est invité à :

- à approuver la décision ci-dessus
- autoriser le Président ou le Vice-Président ayant délégation à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer le contrat.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.2.2015-04-07-RH04 - RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE COS - CCT- VILLE DE THOUARS - SEVT - REGIE DE L'EAU de THOUARS - CCAS de THOUARS - CIAS DE THOUARS.

Rapporteur : André BEVILLE

L'association COS (Comité des Œuvres Sociales) a pour objet de promouvoir, gérer et développer les activités de nature à favoriser l'accès à la découverte, la création dans les domaines des activités sociales et culturelles de ses membres.

Dans le cadre de la convention jointe en annexe, les collectivités adhérentes entendent, au travers de leurs relations, subventions, et des moyens mis à disposition du COS, soutenir l'association et contribuer activement à la promotion d'une politique d'action sociale dynamique et solidaire en faveur des agents par le développement des prestations à finalité sociale, culturelle ou de loisirs.

La convention a donc pour objet de définir les moyens mis à disposition du COS par l'ensemble des collectivités adhérentes, ainsi que les obligations des deux parties.

Le COS est financé par les subventions des collectivités adhérentes, sur les bases suivantes :

- 10 € par agent membre du COS
- 25 € par enfant de 0 à 12 ans

Ces montants sont inchangés par rapport aux précédentes conventions.

Un agent est mis à disposition du COS à raison de 15h par semaine, à titre onéreux. De même des autorisations d'absence encadrées en fonction des responsabilités sont définies à travers cette convention de partenariat.

Cette convention est valable 3 ans à compter du 1er janvier 2015.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis favorable de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Assainissement Collectif, arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Résultat de l'exercice N-1	333 076,20	
10 - Affectation du résultat		320 885,35
13 - Subventions d'investissement		163493,02
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 381 811,83	348 705,00
20 - Immobilisations incorporelles	3 544,00	
21 - Immobilisations corporelles	539 793,15	
23 - Immobilisations en cours	37 206,70	
040 - Opérations d'ordre entre section	151 963,51	776 967,65
041 - Opérations patrimoniales	54 918,05	54 918,05
Total investissement (réalisations + résultat antérieur)	2 502 313,44	1 664 969,07
Restes à réaliser à reporter en 2014	127 911,71	23 310,00
Résultat investissement cumulé	2 630 225,15	1 688 279,07
FONCTIONNEMENT		
011 - Charges à caractère général	615 473,38	
012 - Charges de personnel	536 566,92	
014 - Atténuations de produits	76 018,62	
64 - Atténuation de charges de personnel		9 425,02
65 - Autres charges de gestion courante	46 945,03	
66 - Charges financières	191 082,19	
67 - Charges exceptionnelles	28 420,14	
70 - Produits des services		2 475 830,90
75 - Autres produits de gestion courante		2 400,40
77 - Produits exceptionnels		9 410,67
042 - Opérations d'ordre entre section	776 967,65	151 963,51
Total fonctionnement (réalisations + résultat antérieur)	2 271 473,93	2 649 030,50
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	4 901 699,08	4 337 309,57

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF03 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2014 par le Budget Annexe Assainissement Collectif est de 377 556,57 €.

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter tout ou partie de ce résultat afin de couvrir le déficit net d'investissement de l'année 2014 soit 965 256,08 €.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014, soit **377 556,57 €**, de la façon suivante :

- **377 556,57 €** au financement des dépenses d'investissement (article 1068).

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif du Budget Annexe « Assainissement Collectif » voté le 6 janvier 2015,

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe « Assainissement Collectif », arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2015	BS 2015
011 - Charges à caractère générale	645 630,00	
012 - Charges de personnel	591 600,00	
65 - Autres charges de gestion courante	58 000,00	
014 - Atténuation de produits	174 500,00	
66 - Charges financières	237 895,00	
67 - Charges exceptionnelles	32 000,00	
042 - Dotations aux amortissements	1 231 200,00	
022 - Dépenses imprévues	0,00	
023 - Autofinancement compl. Section inv.	129 604,00	
TOTAL	3 100 429,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2015	BS 2015
70 - Produits des services	2 520 844,00	
70 - Produits des services - sommes perçues pour le compte de l'Agence de l'eau	174 500,00	
75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00	
77 - Produits exceptionnels	2 000,00	
042 - Opérations ordres, transfert entre sections	402 085,00	
TOTAL	3 100 429,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	Report 2014	BP 2015	BS 2015
001 - Déficit antérieur reporté			837 344,37
13 - Etalement de subventions		402 085,00	
16 - Emprunts et dettes		1 066 903,00	40 000,00
20 - Frais d'études		120 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	127 911,71	2 355 808,50	
TOTAL	127 911,71	3 944 796,50	877 344,37

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Report 2014	BP 2015	BS 2015
021 - Virement de la section d'exploitation		129 604,00	
10 - Affectation du résultat			377 556,57
13 - Subventions	23 310,00	292 549,00	
16 - Emprunts et dettes		2 396 045,21	499 787,80
040 - Amortissements		1 231 200,00	
TOTAL	23 310,00	4 049 398,21	877 344,37

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF06 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis favorable de la Commission n° 1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Ordures Ménagères, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
001 - Résultat de l'exercice N-1		22 075,22
16 - Emprunts et dettes assimilées	103 391,52	
21 - Immobilisations corporelles	256 479,05	
23 - Immobilisations en cours	35 092,43	
040 - Opérations d'ordre entre section		245 551,08
10 - Dotations, fonds divers		97 722,85
Total investissement (réalisations + résultat antérieur)	394 963,00	365 349,15
Restes à réaliser à reporter en 2014	205 388,50	9 436,00
Résultat investissement cumulé	600 351,50	374 785,15
FONCTIONNEMENT		
002 - Résultat de l'exercice N-1		1 003 026,40
011 - Charges à caractère général	1 017 928,25	
012 - Charges de personnel	1 724 013,69	
64 - Atténuation de charges de personnel		70 795,28
65 - Autres charges de gestion courante	1 253 320,59	
66 - Charges financières	54 280,27	
67 - Charges exceptionnelles	23 964,95	
70 - Produits des services		778 722,01
73 - Impôts et taxes		2 754 587,00
74 - Subventions		716 150,41
76 - Produits financiers		97,91
77 - Produits exceptionnels		53 498,24
042 - Opérations d'ordre entre section	245 551,08	
Total fonctionnement (réalisations + résultat antérieur)	4 319 058,83	5 376 877,25
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	4 919 410,33	5 751 662,40

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF07 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2014 par le Budget Annexe Ordures Ménagères est de 1 057 818,42 €.

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter tout ou partie de ce résultat afin de couvrir le déficit net d'investissement de l'année 2014 soit 235 002,35 €.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014, soit 1 057 818,42 €, de la façon suivante :

- 352 113,85 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068).
- 705 704,57 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF08 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif du budget annexe « Ordures ménagères » voté le 6 janvier 2015,

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Supplémentaire 2015 du Budget annexe « Ordures ménagères » arrêté comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	Report 2014	BP 2015	BS 2015
011 - Charges à caractère général		882 348,00	31 600,00
012 - Charges de personnel		1 712 580,09	
65 - Charges de gestion courante		1 043 351,91	171 000,00
66 - Charges financières		41 654,00	
67 - Charges exceptionnelles		500,00	203 104,57
022 - Dépenses imprévues			300 000,00
042 - Amortissements		242 100,00	
TOTAL	0,00	3 922 534,00	705 704,57

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	Report 2014	BP 2015	BS 2015
002 - Excédent antérieur reporté			705 704,57
70 - Produits de service		476 000,00	
73 - Impôts et taxes		2 963 411,00	
74 - Dotations et subventions		430 888,00	
77 - Produits exceptionnels		1 000,00	
013 - Atténuation de charges		50 000,00	
042 - Opérations d'ordres		1 235,00	
TOTAL		3 922 534,00	705 704,57

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	Report 2014	BP 2015	BS 2015
001 - Déficit antérieur reporté			29 613,85
022 - Dépenses imprévues			25 000,00
13 - Subventions d'investissement		1 235,00	
16 - Emprunts et dettes		107 360,00	
20 - Frais d'études		30 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	205 388,50	76 160,50	297 500,00
TOTAL	205 388,50	214 755,50	352 113,85

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Report 2014	BP 2015	BS 2015
10 - Affectation du résultat			352 113,85
10 - FCTVA	9 436,00	147 608,00	
13 - Subventions d'investissement		21 000,00	
040 - Amortissements		242 100,00	
TOTAL	9 436,00	410 708,00	352 113,85

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF09 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET DU SPIC DES ADILLONS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF10 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET DU SPIC DES ADILLONS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis de la Commission n° 1 "Organisation et ressources" du 24 mars 2015 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe SPIC des Adillons, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
001 - Déficit antérieur reporté	127 184,23	
040 - Opérations d'ordre entre sections	13 980,73	42 914,29
13 - Subventions d'investissement		112 000,00
16 - Emprunts et dettes	14 850,07	
21 - Immobilisations corporelles	4 489,73	
Total investissement (réalisations + résultat antérieur)	160 504,76	154 914,29
FONCTIONNEMENT		
002 - Résultat antérieur reporté		9 372,61
011 - Charges à caractère général	35 553,96	
012 - Charges de personnel	31 293,38	
042 - Opérations d'ordre entre sections	42 914,29	13 980,73
66 - Charges financières	6 056,14	
67 - Charges exceptionnelles	125,18	
70 - Produits des services		20 548,16
77 - Produits exceptionnels		77 584,31
Total fonctionnement	115 942,95	121 485,81
TOTAL GENERAL CUMULE	276 447,71	276 400,10

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF11 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET DU SPIC DES ADILLONS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2014 par le Budget Annexe SPIC des Adillons est de **5 542,86 €**.

Conformément à l'instruction M4, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent 2014, soit **5 542,86 €** de la façon suivante :

- **5 542,86 €** au financement des dépenses d'investissement (article 1068).

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF12 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET DU SPIC DES ADILLONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 10 mars 2015,

VU l'avis favorable de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2014 et du projet de budget de l'exercice 2015 tels qu'ils se présentent comme suit :

SPIC LES ADILLONS - ANNEE 2015

RESULTATS 2014

	Réalisé au 31.12.2014	REPORTS	Résultats repris au budget 2015
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	33 320,53	Résultats bruts
	Déficit Antérieur	127 184,23	-5 590,47
		160 504,76	DEPENSES
	Recettes	154 914,29	RECETTES
	Excédent antérieur	154 914,29	
			-5 590,47
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	115 942,95	
		115 942,95	
	Recettes	112 113,20	
	Excédent antérieur	9 372,61	
		121 485,81	
			5 542,86
SOLDE GLOBAL DU BUDGET			-47,61

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2014	REALISE 2014	BP 2015
<i>Divers travaux et études</i>			
Sous-total 1	15 815,77	4 489,73	9 942,53
21 – Mobilier		4 489,73	
21 – Barrière, borne camping-car, volet roulant	15 815,77		4 399,53
21- Provision travaux			5 543,00
<i>Dette</i>			
Sous-total 2	14 900,00	14 850,07	15 360,00
16- Emprunts	14 900,00	14 850,07	15 360,00
<i>Écritures d'ordre budgétaire</i>			
Sous-total 3	141 179,23	141 164,96	23 305,47
001- Déficit antérieur reporté	127 184,23	127 184,23	5 590,47
040 – Étalement de subventions	13 995,00	13 980,73	17 715,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	171 895,00	160 504,76	48 608,00
RECETTES			
Sous-total 1	0,00	0,00	0,00
001- Excédent antérieur reporté			
Sous-total 2	112 000,00	112 000,00	5 542,86
10- Affectation du résultat			5 542,86
13- Subv. Investissement État et Ets nationaux			
13- Subv. Investissement Région	100 000,00	100 000,00	
13- Subv. Investissement Département	12 000,00	12 000,00	
13- Subv. Investissement Autres			
<i>Écritures d'ordre budgétaire</i>			
Sous-total 3	59 895,00	42 914,29	43 065,14
040- Amortissements et provisions	45 900,00	42 914,29	43 065,14
021- Virement de section de fonctionnement	13 995,00		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	171 895,00	154 914,29	48 608,00

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			
	TOTALITE Prévu 2014	REALISE Au 31.12.2014	Budget 2015
Chapitre 011	36 758	35 554	28 646
Gaz	11 775,00	1 006,22	
Eau et assainissement		1 632,69	1 650,00
Électricité		13 872,90	10 600,00
Carburants	75,00		75,00
Fournitures entretien et petits équipements	6 400,00	3 961,46	1 500,00
Fournitures administratives	600,00	339,60	200,00
Autres matières et fournitures	3 600,00	1 500,00	1 500,00
Achats de marchandises		1 133,24	
Locations mobilières	1 500,00	334,30	500,00
Entretien réparation biens immobiliers	6 613,00		500,00
Entretien réparation biens mobiliers		491,22	435,00
Maintenance		1 406,00	1 400,00
Assurances multirisques	1 600,00	436,65	470,00
Études et recherches		653,26	0,00
Divers	1 200,00		
Annonces et insertions			1 000,00
Publications			1 000,00
Frais de formation			400,00
Voyages et déplacement	100,00	84,56	200,00
Missions (repas)	45,00		50,00
Frais d'affranchissement	50,00		50,00
Frais de télécommunication	2 900,00	3 390,82	3 000,00
Services bancaires et assimilés	50,00	13,80	50,00
Frais de gardiennage		1 510,24	0,00
Taxes foncières		2 776,00	2 800,00
Autres droits		1 011,00	1 016,00
Autres impôts, taxes	250,00		250,00
Chapitre 012	40 000,00	31 293,38	27 000,00
Rémunération du personnel	40 000,00	31 293,38	27 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION	76 758,00	66 847,34	55 646,00
	TOTALITE Prévu 2014	REALISE Au 31.12.2014	Budget 2015
66 - Intérêts de la dette	6 057,00	6 056,14	4 954,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	6 057,00	6 056,14	4 954,00
042 - Amortissements	45 900,00	42 914,29	43 065,00
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	45 900,00	42 914,29	43 065,00
023 - Virement à la section d'investissement	13 995,00		
67 - Charges exceptionnelles	400,00	125,18	100,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	143 110,00	115 942,95	103 665,00

RECETTES			
	Prévu 2014	REALISE 2014	Budget 2015
RECETTES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU SITE	27 250,00	20 548,16	35 950,00
70 - Vente de produits finis	25 000,00	20 548,16	35 950,00
75 - Redevances des fermiers	1 500,00		
75 - Produits divers	750,00		
Autres recettes	115 860,00	100 937,65	67 715,00
002- Excédent Antérieur reporté	9 372,61	9 372,61	
042 - Étalement subventions	13 995,00	13 980,73	17 715,00
77 - Produits exceptionnels	92 492,39	77 584,31	50 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	143 110,00	121 485,81	103 665,00
TOTAL	143 110,00	121 485,81	103 665,00

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2015 du Budget du SPIC des Adillons arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	48 608.00	48 608.00
FONCTIONNEMENT	103 665.00	103 665.00
TOTAL	152 273.00	152 273.00

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF13 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE D'HEBERGEMENT DU CHATELIER - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF14 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE HEBERGEMENT DU CHATELIER - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Centre Hébergement du Châtelier arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Excédent antérieur reporté		47 224,59
040 - Opérations d'ordre	12 348,86	64 130,44
041 - opérations patrimoniales	57 000,00	57 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	250 327,99	173 651,92
21 - Immobilisations corporelles	14 249,86	
Total investissement (réalisations + reports)	333 926,71	342 006,95
Restes-à-réaliser		
Résultat investissement cumulé	333 926,71	342 006,95
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Déficit antérieur reporté	32 974,73	
011 - Charges à caractère général	127 249,55	
012 - Charges de personnel	99 106,14	
042 - Amortissements	64 130,44	12 348,86
66 - Charges Financières	19 658,70	
67 - Charges Exceptionnels	1 479,87	
70 - Ventes de produits		205 240,16
74 - Subvention d'exploitation		123 434,00
75 - Autres Produits de Gestion courante		598,89
77 - Produits Exceptionnels		954,82
Total fonctionnement (réalisations)	344 599,43	342 576,73
TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	678 526,14	684 583,68

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 10 mars 2015,

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 24 mars 2015 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2014 et du projet de budget de l'exercice 2015 tels qu'ils se présentent comme suit :

CENTRE HEBERGEMENT TOURISTIQUE DU CHATELIER

RESULTATS 2014

	Réalisé au 31.12.2014	REPORTS	Résultats repris au budget 2015	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	333 926,71	Résultats bruts	
	Déficit Antérieur		8 080,24	
		333 926,71	DEPENSES	8 080,24
	Recettes	294 782,36		
	Excédent antérieur	47 224,59	RECETTES	
	342 006,95			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	311 624,70		
	Déficit Antérieur	32 974,73		
		344 599,43		-2 022,70
	Recettes	342 576,73		
	Excédent antérieur			
	342 576,73			
SOLDE GLOBAL DU BUDGET			6 057,54	

BUDGET 2015

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

HT

DEPENSES

BP 2014

CA 2014

BP 2015

Divers travaux et études

Sous-total 1	22 149,86	14 249,86	0,00
--------------	-----------	-----------	------

20 – Inventaire Flore et Faune

21 - Aménagement extérieur

14 249,86

21 - Travaux d'aménagement de bâtiment

21 349,86

21 – Jeux en bois

300,00

21 – Ordinateur

500,00

Dette

Sous-total 2	250 328,92	250 327,99	194 259,76
--------------	------------	------------	------------

16- Emprunts

19 677,00

19 676,07

20 607,84

16- Remb. Provisoire Crédit Révolving au 1er Janvier

230 651,92

230 651,92

173 651,92

Ecritures d'ordre budgétaire

Sous-total 3	69 532,73	69 348,86	51 753,24
--------------	-----------	-----------	-----------

040 - Étalement des subventions Équipement

12 350,00

12 348,86

12 349,00

041 - Tirage /Remboursement du Crédit revolving

57 182,73

57 000,00

39 404,24

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

342 011,51

333 926,71

246 013,00

RECETTES

	Sous-total 1	47 224,59	47 224,59	8 080,24
001- Excédent antérieur reporté		47 224,59	47 224,59	8 080,24
<u>Emprunt</u>	Sous-total 2	173 469,19	173 651,92	134 247,68
16- Emprunt Crédit Révolving Mouvements de fonds		173 469,19	173 651,92	134 247,68
<u>Écritures d'ordre budgétaire</u>	Sous-total 3	121 317,73	121 130,44	103 685,08
040- Amortissements et provisions		64 135,00	64 130,44	64 280,84
041- Remboursement Crédit Révolving		57 182,73	57 000,00	39 404,24
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		342 011,51	342 006,95	246 013,00

CENTRE HEBERGEMENT DU CHATELIER ANNEE 2015 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

HT

DEPENSES

	Budget 2014	REALISE Au 31.12.2014	Budget 2015
Nombre de Nuitées Prévisionnelles	6 200	6 573	7 425
Chapitre 011	127 515	127 250	139 346
Électricité	7 100,00	6 372,84	7 000,00
Eau	1 575,00	1 537,08	1 580,00
Gaz	12 180,00	15 630,64	14 000,00
Fournitures entretien et Petit Équipement	4 000,00	4 154,58	4 050,00
Fournitures administratives	200,00	160,86	200,00
Carburants	30,00	7,77	30,00
Autres matières et fournitures (Sel adoucisseur, Charbon de bois...)	500,00		270,00
Achats de marchandises (Prod. Alimentaires)	12 000,00	15 937,28	18 200,00
Analyses micro biologiques	800,00	190,36	500,00
Entretien réparation biens immobiliers	4 000,00	188,67	4 340,00
Ent. biens mobiliers (dont blanchisserie)	7 000,00	5 799,85	5 000,00
Maintenance	6 000,00	5 331,95	5 600,00
Autres primes d'assurances	830,00	704,12	700,00
Divers	0,00	585,00	
Organisme de formation		1 200,00	600,00
Annonces et Insertion	2 450,00	1 635,24	
Divers	100,00		100,00
Données climatologiques	460,00		20,00
Voyages et déplacement	185,00	584,30	400,00
Missions	45,00	65,08	45,00
Réception	50,00		49,46
Frais d'affranchissement	800,00	132,06	600,00
Frais de télécommunication	1 500,00	1 371,36	1 500,00
Fourniture de repas	43 000,00	45 711,92	52 200,00
Frais de nettoyage des locaux	18 400,00	15 702,87	18 000,00
Taxes foncières	3 810,00	3 885,00	3 900,00
Redevance Télé	250,00	266,00	272,00
Contribution pour l'insertion de pers. Handicapées	250,00	94,72	190,00
Chapitre 012			
Rémunération du personnel	104 186,00	99 106,14	85 610,00
Chapitre 65			
658 - Charges de gestion courante	10,00		10,00
654 - Pertes sur créances irrécouvrables	100,00		100,00
Chapitre 67			
Taxe de séjour	2 600,00	1 479,87	950,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION	234 411,00	227 835,56	226 016,46
COUT PAR NUITES	37,81	34,66	30,44
	Budget 2014	REALISE Au 31.12.2014	Budget 2015
66 - Intérêts de la dette (dont ICNE)	20 120,00	19 658,70	18 728,00
042 - Amortissements	64 135,00	64 130,44	64 280,84
002 - Déficit antérieur reporté	32 974,73	32 974,73	2 022,70
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	351 640,73	344 599,43	311 048,00

RECETTES

	Budget 2014	REALISE 2014	Budget 2015
RECETTES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU SITE	329 290,73	319 340,92	296 119,00
70- Prestations de service	182 500,00	194 353,21	219 569,00
77- Taxes de séjour + remb. Assurance	2 100,00	954,82	950,00
75 - Prod. divers de gestion courante (jetons, lessive,...)	530,00	598,89	600,00
74 - Subv. d'équilibre liée à la seule gestion du site	144 160,73	123 434,00	75 000,00
013 – Remb. Indemnités journalières			
Autres recettes	22 350,00	23 235,81	14 929,00
002- Excédent Antérieur reporté			
70 – Remb. Rémunération personnel	10 000,00	10 886,95	2 580,00
042- Étalement des subventions d'équipement	12 350,00	12 348,86	12 349,00
74 - Subvention d'équilibre (solde)			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	351 640,73	342 576,73	311 048,00

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Centre d'Hébergement du Châtelier, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	246 013.00	246 013.00
FONCTIONNEMENT	311 048.00	311 048.00
TOTAL	557 061.00	557 061.00

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF16 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE EQUESTRE DU CHATELIER - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF17 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE ÉQUESTRE DU CHATELIER - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n° 1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Centre Équestre du Châtelier arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Déficit antérieur reporté	7 142,78	
040 - Opérations d'ordre	3 376,84	27 005,39
10 - Apports, dotations, réserves		7 142,78
16 - Emprunts et dettes assimilées	85 329,01	52 315,00
Total investissement (réalisations + reports)	95 848,63	86 463,17
Restes-à-réaliser	4 511,37	
Résultat investissement cumulé	100 360,00	86 463,17
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	2 034,54	
042 - Amortissements	27 005,39	
66 - Charges Financières	3 603,81	3 376,84
70 - Ventes de produits		10 392,60
74 - Subvention d'exploitation		31 508,13
75 - Autres Produits de Gestion courante		1 263,00
77 - Produits Exceptionnels		0,16
Total fonctionnement (réalisations)	32 643,74	46 540,73
TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	133 003,74	133 003,90

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF18 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE ÉQUESTRE DU CHATELIER - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2014 par le Budget Annexe du Centre Equestre du Châtelier est de 13 896,99 €.

Conformément à l'instruction M4, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent 2014, soit **13 896,99 €** de la façon suivante :

- **13 896,99 €** au financement des dépenses d'investissement (article 1068)

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF19 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE ÉQUESTRE DU CHATELIER - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 10 mars 2015,

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 24 mars 2015 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2014 et du projet de budget de l'exercice 2015 tels qu'ils se présentent comme suit :

RESULTATS 2014

SECTION	Réalisé au 31.12.2014		Résultats repris au Budget 2015
	Dépenses		
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	Dépenses	88 705,85	-9 385,46
	Déficit antérieur	7 142,78	
		95 848,63	REPORTS DE DEPENSES
	Recettes	86 463,17	4 511,37
	86 463,17	DEFICIT NET	
		-13 896,83	
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	Dépenses	32 643,74	13 896,99
		32 643,74	
	Recettes	46 540,73	
	Excédent antérieur	46 540,73	

BUDGET 2015**I - SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

	BP 2014	CA 2014	BP 2015
ST 1	7 142,78	7 142,78	9 385,46
001 - Déficit d'investissement reporté	7 142,78	7 142,78	9 385,46
<u>Inscriptions nouvelles</u>			
Divers travaux			
ST2	4 600,00	0,00	4 511,37
21 - Agencements de terrains	4 600,00	0,00	4 511,37
<u>Dette</u>			
ST3	85 330,00	85 329,01	87 010,17
16 - Emprunts	33 015,00	33 014,01	34 695,17
16 - Mouvements Crédit revolving	52 315,00	52 315,00	52 315,00
<u>Ecritures d'ordre budgétaire</u>			
ST4	3 377,00	3 376,84	3 377,00
041 - Remboursement crédit revolving		0,00	
040 - Etalement des subventions d'investissement	3 377,00	3 376,84	3 377,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100 449,78	95 848,63	104 284,00

RECETTES

	BP 2014	CA 2014	BP 2015
	21 124,78	7 142,78	24 964,83
10 - Affectation du résultat	7 142,78	7 142,78	13 896,99
021 - Autofinan. Complem. de la section d'investissement	13 982,00		11 067,84
	52 315,00	52 315,00	52 315,00
16 - Emprunt Credit revolving	52 315,00	52 315,00	52 315,00
<u>Ecritures d'ordre budgétaire</u>			
	27 010,00	27 005,39	27 004,17
040 - Amortissements	27 010,00	27 005,39	27 004,17
041 - Remboursement crédit revolving			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	100 449,78	86 463,17	104 284,00

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

	BP 2014	CA 2014	BP 2015
011 - Fournitures entretien et Petit Equipement	200,00	372,51	200,00
011 - Autres primes d'assurances	400,00	399,03	412,00
011 - Entretien et reparation Biens Immob.	500,00		11 300,00
011 - Taxes foncières	1 400,00	1 263,00	1 300,00
65 - Autres charges de gestion courante			2,22
66 - Dette	5 052,00	4 278,65	3 303,00
66 - Intérêts courus	-675,00	-674,84	-711,23
023 - Autofinan. complem. de la section d'investissement	13 982,00		11 067,84
042 - Amortissements	27 010,00	27 005,39	27 004,17
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	47 869,00	32 643,74	53 878,00

RECETTES

	BP 2014	CA 2014	BP 2015
002 - Excédent Antérieur reporté			
75 - Remb. Taxes foncières	1 400,00	1 263,00	1 300,00
70 - Locations	11 500,00	10 392,60	10 550,00
74 - Subvention du Budget Principal	31 592,00	31 508,13	38 651,00
77 - Produits exceptionnels		0,16	
<u>Ecritures d'ordre budgétaire</u>			
042 - Etalement des subventions d'investissement	3 377,00	3 376,84	3 377,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	47 869,00	46 540,73	53 878,00

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe CENTRE EQUESTRE DU CHATELIER arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	104 284,00	104 284,00
FONCTIONNEMENT	53 878,00	53 878,00
TOTAL	158 162,00	158 162,00

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF20 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF21 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Chauffage Collectif, arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Déficit antérieur reporté	105 273,43	
040 - Opérations d'ordre entre sections	52 769,87	75 651,88
13 - Subventions d'investissement		45 362,48
16 - Emprunts et dettes	21 017,10	
Résultat investissement cumulé	179 060,40	121 014,36
FONCTIONNEMENT		
002 - Excédent antérieur reporté		114,00
011 - Charges à caractère général	129 424,58	
012 - Charges de personnel	6 815,19	
042 - Opérations d'ordre entre sections	75 651,88	52 769,87
66 - Charges financières	6 240,50	
70 - Produits des services		128 119,48
77 - Produits exceptionnels		0,98
Total fonctionnement	218 132,15	181 004,33
TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT (y compris restes à réaliser)	397 192,55	302 018,69

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF22 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 10 mars 2015,

VU l'avis favorable de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 24 mars 2015 ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2014 et du projet de budget de l'exercice 2015 tels qu'ils se présentent comme suit :

BUDGET DU CHAUFFAGE COLLECTIF EX. 2015

RESULTATS 2014

	Réalisé au 31.12.2014		Résultats repris au Budget 2015
		Dépenses	73 786,97
SECTION D'INVESTISSEMENT	Déficit antérieur reporté	105 273,43	RESULTAT BRUT
		179 060,40	-58 046,04
			REPORT DE DEPENSES
			REPORT DE RECETTES
	Recettes	121 014,36	RESULTAT NET
	Excédent ant. Reporté	121 014,36	-58 046,04
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	218 132,15	
		218 132,15	
	Excédent ant. reporté	114,00	RESULTAT NET
	Recettes	180 890,33	-37 127,82
		181 004,33	

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	Proposition 2015
Chap. 001 – Déficit antérieur reporté	105 273,43	105 273,43	58 046,04
Chap. 23 – Immobilisation en cours	33 340,00		70 000,00
Chap. 040 – Etalement de subventions	57 544,88	52 769,87	55 017,00
Chap. 16 – Emprunts et dettes	21 037,00	21 017,10	22 129,00
TOTAL DEP. INVESTISSEMENT	217 195,31	179 060,40	205 192,04

RECETTES	BP 2014	CA 2014	Proposition 2015
Chap. 13 – Subventions investissement	15 000,00	45 362,48	24 800,00
Chap. 16 – Avance remboursable	126 543,31		104 740,04
Chapitre 021 – Virement de section de fonctionnement			
Chap. 040 – Amortissements	75 652,00	75 651,88	75 652,00
TOTAL REC. INVESTISSEMENT	217 195,31	121 014,36	205 192,04

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BP 2014	CA 2014	Proposition 2015
002 – Déficit de fonctionnement reporté			37 127,82
011 - Charges à caractère général	129 452,00	129 424,58	124 000,00
60 – Électricité, combustible	105 000,00	106 254,41	100 000,00
61 – Services extérieurs (Entretien bâtiments, réseaux, et maintenance,...)	23 752,00	19 002,79	20 000,00
62 – Autres services extérieurs	700,00	3 781,38	4 000,00
63 – Taxes foncières		386,00	390,00
012 - Dépenses de personnel	8 200,00	6 815,19	5 000,00
66 - Intérêts de la dette	6 241,00	6 240,50	2 606,00
67 – Charges exceptionnelles			
023 - Virement à la section d'investissement			
042 - Amortissements	75 652,00	75 651,88	75 652,00

TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	219 545,00	218 132,15	244 385,82
----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

RECETTES

	BP 2014	CA 2014	Proposition 2015
002 – Excédent de fonctionnement reporté	114,00	114,00	
042 – Transfert entre section	52 769,88	52 769,87	55 017,00
70- Produits des services	150 000,00	128 119,48	150 000,00
75 – Prise en charge du déficit	11 881,12		39 368,82
77 – Produits exceptionnels	5,00	0,98	

TOTAL REC. FONCTIONNEMENT	214 770,00	181 004,33	244 385,82
----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Chauffage Collectif, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	205 192,04	205 192,04
FONCTIONNEMENT	244 385,82	244 385,82
TOTAL	449 577,86	449 577,86

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF23 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF24 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis de la Commission n° 1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe des Transports arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
001 - Excédent antérieur reporté		44 588,87
040 - Amortissements	1 583,75	23 232,61
041 - Opérations patrimoniales	38 000,00	38 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	74 000,00	36 000,00
Total investissement	113 583,75	141 821,48
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - Excédent antérieur reporté	44 588,87	
011 - Charges à caractère général	72 580,95	
012 - Salaires	108 534,65	
042 - Amortissements	23 232,61	1 583,75
70 - Ventes de produits		23 801,28
74 - Subventions		224 585,00
77 - Produits Exceptionnels		1 393,07
Total fonctionnement	248 937,08	251 363,10
TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	362 520 ,83	393 184,58

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF25 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 2 mars 2015,

L'avis de la commission n° 1 « Organisation et Ressources » du 24 mars 2015 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2014 et du projet de budget de l'exercice 2015 tels qu'ils se présentent comme suit :

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

RESULTATS 2014

	Réalisé au 31.12.2014		Résultats repris au Budget 2015
	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	Dépenses	113 583,75
Déficit Antérieur			28 237,73
		113 583,75	
Recettes		97 232,61	
Excédent antérieur		44 588,87	
		141 821,48	
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	Dépenses	204 348,21	
	Déficit Antérieur	44 588,87	2 426,02
		248 937,08	
	Recettes	251 363,10	
		251 363,10	

I - SECTION D'INVESTISSEMENT - TTC

DEPENSES	BP 2014	REALISE 2014	BP 2015
----------	---------	--------------	---------

Acquisitions nouvelles

16 - Emprunt et Dettes assimilées	74 000,00	74 000,00	36 000,00
21 - Provision achat de matériel	33 000,00		13 893,00

Ecritures d'ordre budgétaire

040 - Etalement subvention	1 584,00	1 583,75	1 584,00
041 - Remb. Crédit revolving	38 604,87	38 000,00	36 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	147 188,87	113 583,75	87 477,00
--	-------------------	-------------------	------------------

RECETTES	BP 2014	REALISE 2014	BP 2015
----------	---------	--------------	---------

Reports de recettes

001 - Excédent antérieur Reporté	44 588,87	44 588,87	28 237,73
----------------------------------	-----------	-----------	-----------

Recettes nouvelles

10 - FCTVA	5 100,00		
16 - Emprunt et Dettes assimilées	35 395,13	36 000,00	

Ecritures d'ordre budgétaire

040 - Amortissements	23 500,00	23 232,61	23 239,27
041 - Remb. Crédit revolving	38 604,87	38 000,00	36 000,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	147 188,87	141 821,48	87 477,00
--	-------------------	-------------------	------------------

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT - TTC

DEPENSES	BP 2014	REALISE 2014	BP 2015
FONCTIONNEMENT COURANT			
CHAPITRE 011	78 180,13	72 580,95	71 940,73
Carburant	12 500,00	9 318,25	9 000,00
Fournitures entretien et petit équipement	3 500,00	3 473,22	2 500,00
Fournitures administratives	350,00	88,00	200,00
Autres matières et fournitures	335,00	222,46	250,00
Sous-traitance générale	50 000,00	47 243,51	50 000,00
Entretien et réparation des véhicules	4 000,00	5 570,62	4 000,00
Nettoyage vêtements	650,00	735,60	740,00
Primes d'assurances	3 000,00	2 113,50	2 100,00
Indemnités du comptable et régisseurs	200,13	195,61	200,00
Annonces et Insertions (Pages Jaunes)	125,00	278,53	170,00
Catalogues et imprimés	1 100,00	1 686,60	1 100,00
Frais d'affranchissement	40,00	9,56	10,73
Frais de télécommunication	1 880,00	1 479,83	1 500,00
Impôts et taxes	500,00	165,66	170,00
012 - Salaires	109 500,00	108 534,65	102 750,00
65 - Créances en non valeur	200,00		
67 - Charges exceptionnelles	200,00		200,00
002 - Déficit antérieur reporté	44 588,87	44 588,87	
042 - Amortissements	23 500,00	23 232,61	23 239,27
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	256 169,00	248 937,08	198 130,00

RECETTES	BP 2014	REALISE 2014	BP 2015
002 - Excédent antérieur reporté			2 426,02
70 - Locations des minibus aux associations	14 000,00	10 054,80	6 000,00
70 - Transport de personnes	16 000,00	13 678,20	11 001,71
70 - Mise à disposition personnel		68,28	
74 - Subvention d'équilibre du BP	224 585,00	224 585,00	177 118,27
77 - Produits exceptionnels		1 393,07	
77 - Etalement des subventions	1 584,00	1 583,75	1 584,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	256 169,00	251 363,10	198 130,00

0,00

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe TRANSPORTS arrêté comme suit :

	COMPTE ADMINISTRATIF 2014		BUDGET PRIMITIF 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	113 583,75 €	141 821,48 €	87 477,00 €	87 477,00 €
Fonctionnement	248 937,08 €	251 363,10 €	198 130,00 €	198 130,00 €
TOTAL	362 520,83 €	393 184,58 €	285 607,00 €	285 607,00 €

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité (3 abstentions).

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité (3 abstentions).

I.3.2015-04-07-RF26 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE LOCATION BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF27 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE LOCATION BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

VU l'avis favorable de la Commission n° 1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 entendu ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Location Bureaux 5 rue Anne Desrays, arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Résultat de l'exercice N-1	40 427,61	
10 - Affectation du résultat		65 532,35
16 - Emprunts et dettes assimilées	42 146,04	
23 - Immobilisations en cours	12 396,54	
Total investissement (réalisations + résultat antérieur)	94 970,19	65 532,35
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
011 - Charges à caractère général	4 951,33	
66 - Charges financières	1 989,31	
75 - Autres produits de gestion courante		62 263,04
77 - Produits exceptionnels		3 500,54
Total fonctionnement (réalisations + résultat antérieur)	6 940,64	65 763,58
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	101 910,83	131 295,93

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF28 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE LOCATION BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2014 par le Budget Annexe Location de bureaux - 5 rue Anne Desrays est de 58 822,94 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014, soit **58 822,94 €**, de la façon suivante :

- 38 327,00 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068)
- 20 495,94 € au financement des recettes de fonctionnement (compte 002)

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF29 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE LOCATION BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 10 mars 2015,

VU l'avis favorable de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » du 24 mars 2015 ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2014 et du projet de budget de l'exercice 2015 tels qu'ils se présentent comme suit :

BUDGET LOCATION DE BUREAUX 5 RUE ANNE DESRAYS EX. 2015

RESULTATS 2014

	Réalisé au 31.12.2014		Reports	Résultats repris au Budget 2015
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	54 542,58	Résultats bruts -29 437,84	-29 437,84
	Déficit Antérieur	40 427,61		
		94 970,19	Dépenses	
	Recettes	65 532,35		RESULTAT NET -29 437,84
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	6 940,64		58 822,94
		6 940,64		
	Recettes	65 763,58		
	Excédent antérieur	65 763,58		

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2014	REALISE 2014	BP 2015
DEPENSES	HT	HT	HT
16 - Remb. avance remb. au BP	26 437,06	26 437,06	
16 - Dette	15 709,00	15 708,98	8 889,16
001 - Déficit antérieur reporté	40 427,61	40 427,61	29 437,84
23- Provision pour travaux	32 213,68	12 396,54	10 000,00
TOTAL DEP. INVESTISS.	114 787,35	94 970,19	48 327,00

	BP 2014	REALISE 2014	BP 2015
RECETTES	HT	HT	HT
021 - Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	49 255,00		10 000,00
10 - Affectation du résultat	65 532,35	65 532,35	38 327,00
TOTAL REC. INVESTISS.	114 787,35	65 532,35	48 327,00

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
	BP 2014	REALISE 2014	BP 2015
011- Petits équipements		285,15	500,00
011- Entretien biens mobiliers	3 500,00	4 428,36	5 000,00
011 - Maintenance	1 400,00		
011- Prime d'assurance	250,00	237,82	250,00
65- Charges div. gestion courant	5,00		5,00
65 - Reversement excédent fct			65 671,14
66- Intérêts de la dette	2 011,00	2 010,71	1 578,00
66- ICNE	-21,00	-21,40	-9,14
023- Virement à la section d'inv	49 255,00		10 000,00
TOTAL DEP. DE FONCT.	56 400,00	6 940,64	82 995,00

RECETTES			
	BP 2014	REALISE 2014	BP 2015
70 - Remb. Maintenance	1 400,00		
75 - Revenus des immeubles	55 000,00	62 263,04	62 499,06
77 - Produits exceptionnels		3 500,54	
002 - Excédent de fonct. reporté			20 495,94
TOTAL REC. DE FONCT.	56 400,00	65 763,58	82 995,00

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2015 du Budget Location de Bureaux 5 rue Anne Desrays, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	48 327,00	48 327,00
FONCTIONNEMENT	82 995,00	82 995,00
TOTAL	131 322,00	131 322,00

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF30 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF31 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n° 1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe de l'Espace Bar du Moulin de Crevant arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Déficit antérieur reporté	10 874,51	
040 - Transferts entre sections		15 208,48
10 - Dotations, Fonds divers		10 874,51
16 - Emprunts et dettes assimilées	27 386,42	
Résultat investissement cumulé	38 260,93	26 082,99
FONCTIONNEMENT		
011 - Charges à caractère général	1 096,93	
042 - Transferts entre sections	15 208,48	
66 - Charges financières	155,76	
68 - Dotations aux amortissements	20 944,74	
70 - Produits des services		90,00
75 - Autres Produits de Gestion courante		50 596,20
77 - Produits exceptionnels		0,19
Total fonctionnement (réalisations + reports)	37 405,91	50 686,39
TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	75 666,84	76 769,38

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF32 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2014 par le Budget Annexe de l'Espace Bar du Moulin de Crevant est de 13 280,48 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent 2014, soit **13 280,48 €** de la façon suivante :

- 13 280,48 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068)

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF33 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 10 mars 2015,

VU l'avis favorable de la Commission n° 1 « Organisation et Ressources » du 24 mars 2015 ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2014 et du projet de budget de l'exercice 2015 tels qu'ils se présentent comme suit :

BUDGET CREVANT - BP 2015

RESULTATS 2014

SECTION D'INVESTISSEMENT	Réalisé au 31.12.2014		Résultats repris au Budget 2015
	Dépenses	27 386,42	38 260,93
Déficit Antérieur	10 874,51		
Recettes	26 082,99	-12 177,94	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	37 405,91	13 280,48
		37 405,91	
	Recettes	50 686,39	
	Excédent antérieur	50 686,39	

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2014 HT	REALISE 2014 HT	BP 2015 HT
----------	---------------	--------------------	---------------

16 - Dette	27 390,00	27 386,42	28 785,06
001 - Déficit antérieur reporté	10 874,51	10 874,51	12 177,94

TOTAL DEP. INVESTISS.	38 264,51	38 260,93	40 963,00
------------------------------	------------------	------------------	------------------

RECETTES	BP 2014 HT	REALISE 2014 HT	BP 2015 HT
----------	---------------	--------------------	---------------

021 - Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	12 180,00		12 473,52
10 - Affectation du résultat	10 874,51	10 874,51	13 280,48
040 - Amortissements	15 210,00	15 208,48	15 209,00

TOTAL REC. INVESTISS.	38 264,51	26 082,99	40 963,00
------------------------------	------------------	------------------	------------------

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2014 HT	REALISE 2014 HT	BP 2015 HT
----------	---------------	--------------------	---------------

011 - Fournitures petits équipements	300,00		200,08
011 - Entretien Bâtiment	100,00		
011 - Prime d'assurance	50,00	37,93	
011 - Taxes foncières	1 050,00	1 059,00	1 070,00
65 - Admissions en non valeur	5,00		22 048,00
68 - Dotations	26 000,00	20 944,74	
66 - Intérêts de la dette	220,92	173,12	66,00
66 - ICNE	2,08	-17,36	-21,60
023 - Virement à la section d'inve	12 180,00		12 473,52
042 - Amortissements	15 210,00	15 208,48	15 209,00

TOTAL DEP. DE FONCT.	55 118,00	37 405,91	51 045,00
-----------------------------	------------------	------------------	------------------

RECETTES	BP 2014 HT	REALISE 2014 HT	BP 2015 HT
----------	---------------	--------------------	---------------

70 - Mise à disposition Licence IV	180,00	90,00	
75 - Remb. taxes foncières	500,00		
75 - Loyers	5 000,00	2 660,49	
75 - Subv. du budget principal	49 438,00	47 935,71	30 100,26
77 - Produits exceptionnels		0,19	
78 - Reprise sur provisions			20 944,74

TOTAL REC. DE FONCT.	55 118,00	50 686,39	51 045,00
-----------------------------	------------------	------------------	------------------

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Espace Bar Moulin de Crevant, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	40 963.00	40 963.00
FONCTIONNEMENT	51 045.00	51 045.00
TOTAL	92 008.00	92 008.00

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF34 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE ARTSTIQUE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF35 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe de l'Espace Artistique arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Déficit antérieur reporté	5 878,54	
10 - Dotations, Fonds divers		5 878,54
16 - Emprunts et dettes assimilées	550,00	
Résultat investissement cumulé	6 428,54	5 878,54
FONCTIONNEMENT		
011 - Charges à caractère général	106,04	
75 - Autres Produits de Gestion courante		751,30
Total fonctionnement (réalisations + reports)	106,04	751,30
TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	6 534,58	6 629,84

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF36 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE ARTSTIQUE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2014 par le Budget Annexe pour la location de l'Espace Artistique situé dans la chapelle A. Desrays est de 645,26 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent 2014, soit **645,26 €** de la façon suivante :

- 645,26 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068)

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF37 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE ARTSTIQUE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 10 mars 2015,

Vu l'avis favorable de la commission n°1 « Organisation et Ressources » du 24 mars 2015 ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2014 et du projet de budget de l'exercice 2015 tels qu'ils se présentent comme suit :

BUDGET ANNEXE ESPACE ARTISTIQUE (CHAPELLE A. DESRAYS)

RESULTATS 2014

	Réalisé au 31.12.2014		Résultats repris au Budget 2015
	SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	550,00
Déficit antérieur		5 878,54	
		6 428,54	
Recettes		5 878,54	Déficit net
Excédent ant. reporté		5 878,54	
		-550,00	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	106,04	645,26
		106,04	
	Recettes	751,30	
	Excédent ant. reporté	751,30	

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2014 HT	REALISE 2014 HT	BP 2015 HT
001 - Déficit antérieur reporté	5 878,54	5 878,54	550,00
16 - Remboursement de l'Avance remboursable au BP	550,00	550,00	651,26
TOTAL DEP. INVESTISS.	6 428,54	6 428,54	1 201,26

RECETTES	BP 2014 HT	REALISE 2014 HT	BP 2015 HT
021 - Virement de la section de fonctionnement	550,00		556,00
10 - Affectation du résultat	5 878,54	5 878,54	645,26
TOTAL REC. INVESTISS.	6 428,54	5 878,54	1 201,26

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2014 HT	REALISE 2014 HT	BP 2015 HT
011- Petites fournitures d'équipement	200,00	106,04	200,00
023 - Virement à la section d'investiss	550,00		556,00
TOTAL DEP. DE FONCT.	750,00	106,04	756,00

RECETTES	BP 2014 HT	REALISE 2014 HT	BP 2015 HT
002 - Excédent antérieur reporté			
75 - Loyer (Metro Mouvance)	750,00	751,30	756,00
77- Produits exceptionnels			
TOTAL REC. DE FONCT.	750,00	751,30	756,00

Il vous est proposé de valider les données chiffrées qui vous ont été présentées ci-dessus et de procéder au vote du Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Espace Artistique, ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 201,26	1 201,26
FONCTIONNEMENT	756,00	756,00
TOTAL	1 957,26	1 957,26

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF38 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ECOLE DES ADILLONS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF39 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ECOLE DES ADILLONS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe École des Adillons, arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Résultat de l'exercice N-1		100 093,57
10 - Dotations, fonds divers		282,57
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 101,08	
21 - Immobilisations corporelles	13 015,67	
040 - Opérations d'ordre entre section	1 508,00	15 479,92
Total investissement (réalisations + résultat antérieur)	22 624,75	115 856,06
Restes à réaliser à reporter en 2014		1 768,83
Résultat investissement cumulé	22 624,75	117 624,89
FONCTIONNEMENT		
002 - Résultat de l'exercice N-1		18 771,09
011 - Charges à caractère général	95 929,00	
012 - Charges de personnel	206 089,34	
013 - Atténuations de charges		937,88
65 - Autres charges de gestion courante	528,47	
66 - Charges financières	62 143,79	
67 - Charges exceptionnelles	85,40	
70 - Produits des services		104 435,05
74 - Subventions		20 392,97
75 - Autres produits de gestion courante		235 107,34
042 - Opérations d'ordre entre section	15 479,92	1 508,00
Total fonctionnement (réalisations + résultat antérieur)	380 255,92	381 152,33
+TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	402 880,67	498 777,22

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF40 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ECOLE DES ADILLONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 10 mars 2015,

VU l'avis favorable de la Commission n° 1 « Organisation et Ressources » du 24 mars 2015 ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2014 et du projet de budget de l'exercice 2015 tels qu'ils se présentent comme suit :

BUDGET ANNEXE ECOLE DES ADILLONS

RESULTATS 2014

	Réalisé au 31.12.2014		Résultats repris au Budget 2015
	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	Dépenses	22 624,75
Déficit antérieur		22 624,75	REPORTS DE RECETTES
Recettes		15 762,49	1 768,83
Excédent antérieur		100 093,57	EXCEDENT NET 95 000,14
		115 856,06	
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	Dépenses	380 237,40	914,93
		380 237,40	
	Recettes	362 381,24	
	Excédent antérieur	18 771,09	
		381 152,33	

BUDGET 2015

ECOLE DES ADILLONS 2015 - SECTION D'INVESTISSEMENT

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2014	REALISE 2014	BP 2015
040 – Transfert entre section			
Sous-total 1	55 180,00	1 508,00	1 508,00
13911 – Sub. Equip. Etat et etab. National	792,80		
13912 – Sub. Equip. Régions	4 500,00		
13913 – Sub. Equip. Départements	7 000,00		
139141 – Sub. Equip. Communes du GFP	16 666,70		
139151 – Sub. Equip. GFP de rattach.	8 333,50		
13918 – Sub. Equip. Autres	4 399,50		
13931 – Dotat. Equip. Territoires ruraux	13 487,50	1 508,00	1 508,00
Dette			
Sous-total 2	8 102,00	8 101,08	8 535,00
1641- Emprunts	8 102,00	8 101,08	8 535,00
21 – Immobilisations corporelles			
Sous-total 3	113 050,23	13 015,67	180 000,00
2111 – Terrains nus			
21312 – Bâtiments scolaires	113 050,23		180 000,00
2138 – Autres constructions		1 792,80	
2152 – Installations de voirie			
2158 – Autres installations, matériel			
2183 – Matériel de bureau et informatique			
2184 – Mobilier		4 826,27	
2188 – Autres immobilisations corporelles		6 396,60	
Ecritures d'ordre budgétaire			
Sous-total 4	0,00	0,00	0,00
020 – Dépenses imprévues		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	176 332,23	22 624,75	190 043,00
RECETTES			
001 - Excédent antérieur reporté	100 093,57	100 093,57	93 231,31
040 – Transfert entre section			
Sous-total 1	74 510,00	15 479,92	16 390,00
28051- Concessions et droits similaires		504,12	
281312 Bâtiments scolaires	48 110,00		
28135 – Installations générales, agenc.	11 500,00		
28151 – Réseaux de voirie	0,00		
28158 – Autres installations, matériels		443,33	
28183 – Matériel de bureau et informatique	6 200,00	7 633,21	16 390,00
28184 – Mobilier	8 000,00	5 313,70	
28188 – Autres immobilisations corporelles	700,00	1 585,56	
Subvention du Budget Principal		0,00	50 421,69
Sous-total 2		0,00	50 421,69
10 – Dotations, Fonds divers			
Sous-total 3	1 728,66	282,57	30 000,00
10222 – F.C.T.V.A.	1 728,66	282,57	30 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	176 332,23	115 856,06	190 043,00

ECOLE DES ADILLONS 2015 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	Budget 2014	REALISE Au 31.12.2014	Budget 2015
Chapitre 011	104 100,00	95 929,00	98 035,00
Eau et assainissement	2 000,00	984,36	
Électricité	17 000,00	19 763,31	21 500,00
Carburants	50,00		
Alimentation	32 000,00	31 818,80	32 000,00
Fournitures entretien	4 000,00	3 714,28	4 000,00
Fournitures de petit équipement	3 500,00	4 174,49	4 000,00
Fournitures de voirie	800,00		
Vêtements de travail	600,00	844,90	800,00
Fournitures administratives	1 000,00	123,00	200,00
Livres, disques, cassettes	500,00		
Fournitures scolaires	10 000,00	9 185,09	10 000,00
Locations immobilières	19 500,00	8 985,60	9 500,00
Bâtiments	3 000,00	843,31	2 000,00
Voies et réseaux		231,24	
Maintenance	4 500,00	3 687,46	4 500,00
Autres biens mobiliers		1 275,27	1 000,00
Prime d'assurance	900,00	804,40	715,00
Versements à des organismes de formation	500,00	1 365,12	1 000,00
Indemnités au comptable		116,60	120,00
Divers		2 491,52	2 500,00
Transports collectifs		1 218,00	1 500,00
Voyages et déplacements		172,50	
Frais d'affranchissement	1 000,00	211,29	400,00
Frais de télécommunication	2 500,00	2 048,76	2 100,00
Services bancaires et assimilés			
Frais de gardiennage	750,00	843,46	
Frais de nettoyage des locaux		196,80	200,00
Redevance pour services rendus		829,44	
Chapitre 012			
Rémunération du personnel	209 000,00	206 089,34	199 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION	313 100,00	302 018,34	297 035,00
	Budget 2014	REALISE Au 31.12.2014	Budget 2015
042 – Transfert entre section	74 510,00	15 479,92	16 390,00
68 - Amortissements	74 510,00	15 479,92	16 390,00
65 – Autres charges de gestion courantes	600,00	528,47	600,00
Créances admises en non-valeurs	600,00	528,47	600,00
66 – Charges financières	62147,00	62143,79	31805,78
Intérêts réglés à l'échéance dont ICNE	62147,00	62143,79	31805,78
67 – Charges exceptionnelles	450,00	85,40	300,00
Bourses et prix			
Titres annulés	450,00	85,40	300,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	450 807,00	380 255,92	346 130,78

RECETTES

	Budget 2014	REALISE 2014	Budget 2015
002- Excédent Antérieur reporté	18 771,09	18 771,09	914,93
Excédent de fonctionnement reporté	18 771,09	18 771,09	914,93
013 – Atténuation de charges	10 000,00	937,88	5 000,00
Remboursements sur rémunérations	10 000,00	937,88	5 000,00
042 – Transferts entre sections	55 180,00	1 508,00	1 508,00
Quote-part des subventions	55 180,00	1 508,00	1 508,00
70 – Produits des services	80 000,00	104 435,05	98 000,00
Redevance et droits des services	80 000,00	93 961,03	90 000,00
Redevance aux budgets annexes , régies		10 474,02	8 000,00
74 – Dotations, Subventions	0,00	20 392,97	8 000,00
Autres		3 501,97	8 000,00
Autres communes		16 891,00	16 891,00
75 – Autres produits de gestion	286 855,91	235 107,34	232 707,85
Prise en charge du déficit	286 855,91	235 107,34	232707,85
Produits divers de gestion			
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels divers			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	450 807,00	381 152,33	346 130,78

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe École des Adillons, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	190 043,00	190 043,00
FONCTIONNEMENT	346 130,78	346 130,78
TOTAL	536 173,78	536 173,78

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF41 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF42 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),
L'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 entendu,
Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises, arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Résultat antérieur reporté	132 272,93	
040 - Amortissements	19 651,63	183 451,08
10 - Dotations, fonds divers		11 846,38
16 - Emprunts et dettes assimilées	304 699,81	166 915,64
041- Opérations d'ordre	50 000,00	50 000,00
23- Immobilisations en cours	7 105,00	
Total investissement	513 729,37	412 213,10
Report 2014	9 477,00	380 000,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Excédent antérieur reporté	684,50	
011 - Charges à caractère général	30 364,37	
042 - Amortissements	183 451,08	19 651,63
66 - Charges financières	20 664,79	
67 - Charges exceptionnelles	1 223,01	
70 - Ventes de produits		6 558,72
75 - Loyers		132 316,91
77 - Produits Exceptionnels		971,86
Total fonctionnement	236 387,75	159 499,12
TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	759 594,12	951 712,22

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF43 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,
Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 10 mars 2015,
L'avis de la commission n°1 « Organisation et Ressources» du 24 mars 2015 entendu ;
Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2014 et du projet de budget de l'exercice 2015 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2014	Résultats repris au Budget 2015
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	381 456,44
	Déficit Antérieur	132 272,93
		513 729,37
	Recettes	412 213,10
	Excédent antérieur	
	412 213,10	269 006,73
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	235 703,25
	Déficit Antérieur	684,50
		236 387,75
	Recettes	159 499,12
	Excédent antérieur	159 499,12
		-76 888,63

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

	Atelier relais du Thouet Louzy (Bâtiment Landry)		Atelier Relais Motte des Justices		Atelier relais rue de la Laiterie Saint Varent		Atelier relais Avenue de la Gare Saint Varent		Atelier relais Sainte Gemme	
INVESTISSEMENT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
Dépenses	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015
001 - Déficit d'investissement reporté		237,93	12 443,94	34 114,87			12 668,52		50 440,06	33 861,07
21 - Aménagement bâtiments		19 477,00								40 000,00
23 - Travaux de bâtiment	2 299,12									
16 - Emprunts et dettes					2 703,47	2 806,00	3 478,76	3 610,00	21 762,23	22 500,00
16 - Remboursement de l'Avance remboursable consentie par le Budget Principal	51 726,69	170 698,25								
16 - Remb. Crédit revolving			209 245,00	159 245,00						
040 - Etalement de subvention					1 377,20	1 378,00	1 614,77	1 616,00	9 873,95	9 874,00
041 - Remb. Crédit revolving			50 000,00	159 245,00						
TOTAL	54 025,81	190 413,18	271 688,94	352 604,87	4 080,67	4 184,00	17 762,05	5 226,00	82 076,24	106 235,07
Recettes	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015
001 - Excédent d'investissement reporté						7 683,83		407,81		
021 - Virement de la section de fonct.										
024 - Vente atelier relais				380 000,00						
040 - Amortissements	53 787,88	53 788,00	18 146,48		11 837,60	11 838,00	9 889,30	9 890,00	43 106,51	43 107,00
041 - Remb. Crédit revolving			50 000,00	159 245,00						
10- Affectation du résultat			10 182,59							
16 - Remb. Crédit revolving			159 245,00							
16 - Crédit bail							7 670,64	7 700,00		
204 - Commune Pierrefitte										
204 - Subv. du BP										
TOTAL	53 787,88	53 788,00	237 574,07	539 245,00	11 837,60	19 521,83	17 559,94	17 997,81	43 106,51	43 107,00
FONCTIONNEMENT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
Dépenses	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015
002- Déficit de fonctionnement reporté				851,05	29,30	19 191,67	566,88	10 004,76	88,32	39 457,17
023 - Virement à la section d'investissement										
011 - Charges à caractère générale	7 339,64	9 400,00	7 233,06	2 000,00	7 352,06	6 200,00	1 237,00	1 250,00	2 752,62	2 700,00
042 - Amortissements	53 787,88	53 788,00	18 146,48		11 837,60	11 838,00	9 889,30	9 890,00	43 106,51	43 107,00
66 - Dette			65,00		900,00	553,00	1 149,79	752,00	10 436,00	6 975,00
67 - Charges exceptionnelles					523,01				700,00	
TOTAL	61 127,52	63 188,00	25 444,54	2 851,05	20 641,97	37 782,67	12 842,97	21 896,76	57 083,45	92 239,17
Recettes	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015
002 - Excédent de fonctionnement reporté		5941,48								
042 - Etalement subventions					1 377,20	1 378,00	1 614,77	1 616,00	9 873,95	9 874,00
70 - Remboursement de frais	1 153,00	1 200,00	2 569,08				1 104,00	1 110,00	260,99	270,00
75 - Loyers	65 916,00	65 300,00	22 024,40				729,36	750,00	12 600,00	12 600,00
75 - Subvention du BP										50 000,00
77 - Produits exceptionnels			0,01							
TOTAL	67 069,00	72 441,48	24 593,49	0,00	1 377,20	1 378,00	3 448,13	3 476,00	22 734,94	72 744,00
Excédent ou déficit de fonctionnemnt	5 941,48	9 253,48	-851,05	-2 851,05	-19 264,77	-36 404,67	-9 394,84	-18 420,76	-34 348,51	-19 495,17

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

	Atelier relais ZA du Seillereau St Varent		Boulangerie de Pierrefitte		Atelier relais Luché-Thouarsais		Atelier relais Argenton l'Eglise		TOTAUX	
INVESTISSEMENT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
Dépenses	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015
001 - Déficit d'investissement reporté	45 341,40	40 730,76	7 752,50	8 114,05	3 626,51				132 272,93	101 516,27
21 - Aménagement bâtiments				180 000,00					0,00	239 477,00
23 - Travaux de bâtiment			4 805,88						7 105,00	0,00
16 - Emprunts et dettes	6 319,14	6 572,00					9 464,52	9 700,00	43 728,12	45 188,00
16 - Remboursement de l'Avance									51 726,69	170 698,25
16 - Remb. Crédit revolving									209 245,00	159 245,00
040 - Etalement de subvention					6 785,71	6 786,00			19 651,63	19 654,00
041 - Remb. Crédit revolving									50 000,00	159 245,00
TOTAL	51 660,54	47 302,76	12 558,38	188 114,05	10 412,22	6 786,00	9 464,52	9 700,00	513 729,37	895 023,52
Recettes	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015
001 - Excédent d'investissement						6 325,13		1 125,64	0,00	
021 - Virement de la section de fonct.								22 772,23	0,00	22 772,23
024 - Vente atelier relais									0,00	380 000,00
040 - Amortissements	9 265,99	9 266,00	4 444,33	4 445,00	15 131,29	15 131,29	17 841,70	17 841,00	183 451,08	165 306,29
041 - Remb. Crédit revolving									50 000,00	159 245,00
10 - Affectation du résultat	1 663,79								11 846,38	0,00
16 - Remb. Crédit revolving									159 245,00	0,00
16 - Crédit bail									7 670,64	7 700,00
204 - Commune Pierrefitte				80 000,00					0,00	80 000,00
204 - Subv. du BP				80 000,00					0,00	80 000,00
TOTAL	10 929,78	9 266,00	4 444,33	164 445,00	15 131,29	21 456,42	17 841,70	41 738,87	412 213,10	895 023,52
FONCTIONNEMENT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
Dépenses	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015
002 - Déficit de fonctionnement reporté						9 951,29		6 727,69	684,50	76 888,28
023 - Virement à la section								22 772,23	0,00	22 772,23
011 - Charges à caractère général	3 177,76	3 000,00	225,69	500,00			1 046,54	1 100,00	30 364,37	26 150,00
042 - Amortissements	9 265,99	9 266,00	4 444,33	4 445,00	15 131,29	15 131,29	17 841,70	17 841,00	183 451,08	165 306,29
66 - Dette	3 477,00	2 171,00					4 637,00	3 085,00	20 664,79	13 536,00
67 - Charges exceptionnelles									1 223,01	0,00
TOTAL	15 920,75	14 437,00	4 670,02	4 945,00	15 131,29	25 082,58	23 525,24	51 525,92	236 387,75	304 652,80
Recettes	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015
002 - Excédent de fonctionnement		2260,89		1092,98					0,00	
042 - Etalement subventions					6 785,71	6 786,00			19 651,63	19 654,00
70 - Remboursement de frais	575,65	600,00					896,00	900,00	6 558,72	4 080,00
75 - Loyers	16 634,14	16 620,00	5 763,00	5 763,00			8 650,01	8 656,00	132 316,91	109 689,00
75 - Subvention du BP										50 000,00
77 - Produits exceptionnels	971,85							121 229,80	971,86	121 229,80
TOTAL	18 181,64	19 480,89	5 763,00	6 855,98	6 785,71	6 786,00	9 546,01	130 785,80	159 499,12	304 652,80
Excédent ou déficit de fonctionnement	2 260,89	5 043,89	1 092,98	1 910,98	-8 345,58	-18 296,58	-13 979,23	79 259,88	-76 888,63	0,00

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe IMMOBILIER D'ENTREPRISES arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	304 652,80	304 652,80
INVESTISSEMENT	895 023,52	895 023,52
TOTAL	1 199 676,32	1 199 676,32

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF44 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF45 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

L'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe Zones Economiques arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
001 - Excédent antérieur reporté	455 296,69	
040 - Amortissements	916 856,19	909 779,29
16 - Emprunts et dettes assimilées	52 841,22	111 673,29
Total investissement	1 424 994,10	1 021 452,58
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - Excédent antérieur reporté		122 230,03
011 - Charges à caractère général	35 054,76	
042 - Amortissements	909 779,29	916 856,19
65 - Autres charges de gestion courante	79 777,22	
70 - Ventes de produits		59 210,00
77 - Produits Exceptionnels		1 860,26
Total fonctionnement	1 024 611,27	1 100 156,48
TOTAL GENERAL CUMULE INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	2 449 605,37	2 121 609,06

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF46 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 10 mars 2015,

Vu l'avis favorable de la commission n°1 « Organisation et Ressources» du 24 mars 2015 ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2014 et du projet de budget de l'exercice 2015 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2014		Résultats repris au Budget 2015
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	969 697,41	Reports de dépenses
	Déficit Antérieur	455 297,29	
		1 424 994,70	
	Recettes	1 021 452,58	Reports de recettes
	Excédent antérieur		0,00
		1 021 452,58	-403 542,12
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 024 611,27	
	Déficit Antérieur		
		1 024 611,27	75 545,21
	Recettes	977 926,45	
	Excédent antérieur	122 230,03	
	1 100 156,48		

FONCTIONNEMENT		ZONES ECONOMIQUES									
DEPENSES	ST JEAN-MISSE		MAUZE-THOUARSAIS		STE RADEGONDE		BOIS DE ST HILAIRE		TALENCIA		
	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	
001 - Déficit antérieur reporté						1 858,12				1,07	
011 - Achats de mat. Equip. et travaux	897,60	45,00	2 560,00	36 000,00			7 062,48		6 368,78	1 000,00	
65 - Régul TVA		5,00									
65 - Reversement de l'excédent au BP		25 297,58		19 806,71	79 777,22	16 269,39		12 863,53			
023- Virement à la section d'investissement				19 386,58							
042 - Ecriture de stocks				136 753,29					460 130,29	362 578,00	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	897,60	25 347,58	2 560,00	211 946,58	79 777,22	16 269,39	7 062,48	12 863,53	466 499,07	363 578,00	

RECETTES	ST JEAN-MISSE		MAUZE-THOUARSAIS		STE RADEGONDE		BOIS DE ST HILAIRE		TALENCIA	
	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015
002 - Excédent antérieur reporté	26 245,18	25 347,58		39 193,29	76 058,84		19 926,01	12 863,53		
042- Écriture de stocks de terrains			41 753,29	77 753,29					407 288,00	349 078,00
70 - Vente de terrains				95 000,00					59 210,00	14 500,00
74- Subvention						18 127,51				
75- Subvention du BP										1,07
77 - Produits exceptionnels					1 860,26					
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	26 245,18	25 347,58	41 753,29	211 946,58	77 919,10	18 127,51	19 926,01	12 863,53	466 498,00	363 579,07
Résultat de fonctionnement	25 347,58	0,00	39 193,29	0,00	-1 858,12	1 858,12	12 863,53	0,00	-1,07	1,07

INVESTISSEMENT											
DEPENSES	ST JEAN-MISSE		MAUZE-THOUARSAIS		STE RADEGONDE		BOIS DE ST HILAIRE		TALENCIA		
	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	
001 - Déficit d'investissement reporté			5 648,29	39 193,29							
16 - Avance remboursable				39 193,29					52 841,22	13 501,07	
040 - Ecriture de stocks			41 753,29	77 753,29					407 288,00	349 078,00	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0,00	0,00	47 401,58	156 139,87	0,00	0,00	0,00	0,00	460 129,22	362 579,07	

RECETTES	ST JEAN-MISSE		MAUZE-THOUARSAIS		STE RADEGONDE		BOIS DE ST HILAIRE		TALENCIA	
	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015
001 - Excédent antérieur reporté										1,07
16 - Avance remboursable			8 208,29							
040 - Ecriture de stocks				136 753,29					460 130,29	362 578,00
021- Virement de la section de fonct.				19 386,58						
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0,00	0,00	8 208,29	156 139,87	0,00	0,00	0,00	0,00	460 130,29	362 578,00
Résultat d'investissement	-	-	- 39 193,29	-	-	-	-	-	1,07	- 1,07

FONCTIONNEMENT		ZONES ECONOMIQUES							
DEPENSES	TALENCIA 2		RIBLAIRE		STE GEMME		TOTAL		
	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	
001 - Déficit antérieur reporté							-		
011 - Achats de mat. Equip. et travaux	17 969,00	150 200,00			196,90		35 054,76	187 245,00	
65 - Régul TVA							-	5,00	
65 - Reversement de l'excédent au BP							79 777,22	74 237,21	
023- Virement à la section d'investissement									
042 - Ecriture de stocks		17 969,00	203 974,65	241 019,65	245 674,35	281 656,25	909 779,29	1 039 976,19	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	17 969,00	168 169,00	203 974,65	241 019,65	245 871,25	281 656,25	1 024 611,27	1 320 849,98	
							-	-	
RECETTES	TALENCIA 2		RIBLAIRE		STE GEMME		TOTAL		
	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	
002 - Excédent antérieur reporté							122 230,03	75 545,21	
042 - Ecriture de stocks de terrains	17 969,00	168 169,00	203 974,65	203 974,65	245 871,25	245 871,25	916 856,19	1 044 846,19	
70 - Vente de terrains							59 210,00	109 500,00	
74 - Subvention							-	18 127,51	
75 - Subvention du BP				37 045,00		35 785,00	-	72 831,07	
77 - Produits exceptionnels							1 860,26	-	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	17 969,00	168 169,00	203 974,65	241 019,65	245 871,25	281 656,25	1 100 156,48	1 320 849,98	
Résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 545,21	1 859,19	
							-	-	
INVESTISSEMENT									
DEPENSES	TALENCIA 2		RIBLAIRE		STE GEMME		TOTAL		
	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	
001 - Déficit d'investissement reporté			203 974,05	185 226,05	245 674,35	179 123,85	455 296,69	403 542,12	
16 - Avance remboursable							52 841,22	52 694,36	
040 - Ecriture de stocks	17 969,00	168 169,00	203 974,65	203 974,65	245 871,25	245 871,25	916 856,19	1 044 846,19	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	17 969,00	168 169,00	407 948,70	389 200,70	491 545,60	424 995,10	1 424 994,10	1 501 082,67	
							-	-	
RECETTES	TALENCIA 2		RIBLAIRE		STE GEMME		TOTAL		
	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	CA 2014	BP 2015	
001 - Excédent antérieur reporté							-		
16 - Avance remboursable	17 969,00	150 200,00	18 748,00	148 181,05	66 748,00	143 338,85	111 673,29	441 719,90	
040 - Ecriture de stocks		17 969,00	203 974,65	241 019,65	245 674,35	281 656,25	909 779,29	1 039 976,19	
021 - Virement de la section de fonct.							-	19 386,58	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	17 969,00	168 169,00	222 722,65	389 200,70	312 422,35	424 995,10	1 021 452,58	1 501 082,67	
Résultat d'investissement	-	-	- 185 226,05	-	- 179 123,25	-	- 403 541,52	-	

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Zones Economiques arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 320 849,98	1 320 849,98
INVESTISSEMENT	1 501 082,67	1 501 082,67
TOTAL	2 821 932,65	2 821 932,65

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à la majorité.

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à la majorité.

I.3.2015-04-07-RF47 - RESSOURCES FINANCIERES - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE A LA SCI «PUYRAVEAU».

Rapporteur : Roland MORICEAU

Monsieur BARRIET, gérant de la SCI «PUYRAVEAU» propriétaire de l'immeuble situé au 22 boulevard Raymond Vouhé à Thouars, a fait part, en 2013, au Président de la Communauté de Communes de son souhait de vendre ce bien à la collectivité.

Considérant que cet immeuble accueille la crèche associative Belles His'Thouars, partenaire de la collectivité dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance,

Considérant les difficultés financières actuelles de l'association Belles His'Thouars pour apurer le paiement de ses arriérés de loyers,

Considérant que les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs en matière de politiques sociales et médico-sociales, et que l'accueil des tout-petits représente un enjeu majeur pour les collectivités qui doivent faire face à la demande grandissante des familles,

Considérant l'intérêt général pour le territoire du maintien d'une telle structure d'accueil de petite enfance, gage d'attractivité et de développement territorial,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 9,

Vu l'estimation des Domaines en date du 18 septembre 2014,

Vu l'accord des différents partenaires financiers initiaux d'accorder un tel transfert de propriété de l'équipement susvisé (lettre de la CAF du 31 décembre 2014) entre la SCI «PUYRAVEAU» et la communauté de Communes du Thouarsais,

Vu les différents échanges entre les parties depuis plusieurs mois et notamment les courriers des 13 et 20 octobre 2014 officialisant le principe d'acquisition de l'immeuble par la Communauté de Communes du Thouarsais,

Vu le décompte financier du cabinet STREGO du 6 octobre 2014 réactualisé par le courrier du 8 janvier 2015 arrêtant le montant définitif de la transaction à venir,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'acquérir le présent bien, afin de le mettre en location à l'association Belles His'Thouars, selon les conditions suivantes :

Descriptif du bien cédé :

Bâtiment à usage de crèche édifié en 2008, de plain-pied, comprenant une vingtaine de pièces dont hall d'accueil, cuisine, pièce de motricité, réfectoire, chambres, sanitaires, bureau, parking et cour intérieure sur une surface de 2 993 m², classé en zone UC au PLU.

Coût de l'opération :

Considérant que le prix de cette cession est de 511 000 € HT auquel il convient d'ajouter 71 121 € de TVA soit un montant total de **582 121 € TTC**.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER l'acquisition susvisée,
- DE DESIGNER Maître CROCHET, Notaire à THOUARS pour la rédaction de l'acte,
- DE PRECISER que les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur,
- DE PRECISER que la dépense sera affectée au Budget Principal,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF48 - RESSOURCES FINANCIERES - FIXATION DES TAUX DE FISCALITE MIXTE POUR L'ANNEE 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi de Finances,

CONSIDERANT que les collectivités ont la possibilité de voter un taux pour la seule part CFE, le taux de CVAE, quant à lui étant voté au niveau national ;

CONSIDERANT que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour les propriétés bâties et non bâties est fixée à 0,9 % en 2015 ;

VU l'avis favorable de la Commission N°1 « Organisation et ressources » du 24 mars 2015 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas augmenter la pression fiscale, et de reconduire les taux de 2014 pour l'année 2015 ainsi qu'il suit :

TAXES	TAUX
Taxe d'Habitation	11,24 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1,21 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	5,99 %
Cotisation Foncière des Entreprises	26,48%

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF49 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF50 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12), L'avis de la Commission n°1 "Organisation et Ressources" du 24 mars 2015,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget Principal arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
Libellé dépenses	16 051 444,44	Libellé recettes	23 098 833,69
<i>Ecritures réelles</i>	15 329 283,55	<i>Ecritures réelles</i>	18 374 097,48
011 - Charges à caractère général	1 914 493,73	013 - Atténuations de charges	71 983,11
012 - Charges de personnel	5 339 923,70	70 - Produits des services	1 130 630,66
014 - Atténuations de produits	3 453 237,19	73 - Impôts et taxes	11 524 798,78
65 - Autres charges de gestion courante	4 151 612,44	74 - Dotations et participations	5 071 560,85
66 - Charges financières	389 338,59	75 - Autres produits de gestion courante	496 829,38
67 - Charges exceptionnelles	80 677,90	76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnels	78 294,70
<i>Ecritures d'ordre</i>	722 160,89	<i>Ecritures d'ordre</i>	37 919,07
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	722 160,89	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 919,07
<i>002 - Déficit antérieur reporté</i>		<i>002 - Excédent antérieur reporté</i>	4 686 817,14

INVESTISSEMENT	DEPENSES TOTALES (y compris les restes à réaliser)	INVESTISSEMENT	RECETTES TOTALES (y compris les restes à réaliser)
Libellé dépenses	12 152 368,32	Libellé recettes	7 491 738,45
<i>Ecritures réelles</i>	11 804 817,68	<i>Ecritures réelles</i>	3 430 263,04
16 - Rembt d'emprunt	1 742 676,60	10 - Dotations, fonds divers et réserves	752 499,14
13-Subventions investissement		13-subventions investissement	727 700,37
20 - immobilisations incorporelles	72 561,59	16 - Emprunts et dettes assimilés	786 611,08
204 - Subventions d'équipement versées	304 654,01	204-Subventions équipement	
21-Immobilisations corporelles	1 279 766,40		
23 - Immobilisations en cours	3 873 719,83		
27 - Autres immobilisations financières	111 673,29	27 - Autres immobilisations financières	131 554,97
45 - Opérations pour compte de tiers	124,80	45 - Opérations pour compte de tiers	5 913,78
Opérations d'équipement	4 419 641,16	Opérations d'équipement	1 025 983,70
<i>Ecritures d'ordre</i>	183 545,03	<i>Ecritures d'ordre</i>	867 786,85
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 919,07	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	722 160,89
041-Opérations patrimoniales	145 625,96	041-Opérations patrimoniales	145 625,96
<u>001 - Solde d'exécution reporté</u>	164 005,61	<u>001 - Solde d'exécution reporté</u>	3 193 688,56
TOTAL FONCT. + INV.	28 203 812,76		30 590 572,14
RESTES A REALISER	1 788 493,19		1 627 683,20
TOTAL FONCT. + INV. Y COMPRIS RESTES A REALISER	29 992 305,95		32 218 255,34

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité (1 abstention).

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M.BEVILLE André, 1er Vice-Président.

I.3.2015-04-07-RF51 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Roland MORICEAU

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2014 par le Budget Principal est de 7 096 719,59 €.

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est donc proposé au Conseil d'affecter l'excédent 2014 soit **7 096 719,59 €** de la façon suivante :

- 4 821 439,86 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068)
- 2 275 279,73 € au 002 de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté)

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.3.2015-04-07-RF52 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 10 mars 2015,

VU l'avis favorable de la Commission 1 « Organisation et Ressources » du 24 mars 2015 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2015 du Budget Principal (joint en annexe), arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
Libellé dépenses	20 047 053,00	Libellé recette	20 047 053,00
<u>Ecritures réelles</u>	15 862 407,00	<u>Ecritures réelles</u>	17 719 173,27
011 - Charges à caractère général	2 248 981,00	013 - Atténuation de charges	70 000,00
012 - Charges de personnel	5 623 035,00	70 - Produits des services	1 012 282,27
014 - Atténuations de produits	3 441 450,00	73 - Impôts et taxes	11 620 175,00
65 - Autres charges de gestion	4 124 686,00	74 - Dotations et participations	4 521 781,00
66 - Charges financières	354 255,00	courante	484 935,00
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00	76 - Produits financiers	
022 - Dépenses imprévues	50 000,00	77 - Produits exceptionnels	10 000,00
<u>Ecritures d'ordre</u>	4 184 646,00	<u>Ecritures d'ordre</u>	52 600,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	710 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 600,00
023 - Virement à la section d'investissement	3 474 646,00		
<u>002 - Déficit antérieur reporté</u>		<u>002 - Excédent antérieur reporté</u>	2 275 279,73

INVESTISSEMENT	DEPENSES TOTALES (dont restes à réaliser)	INVESTISSEMENT	RECETTES TOTALES (dont restes à réaliser)
Libellé dépenses	27 890 299,30	Libellé recettes	27 890 299,30
<u>Ecritures réelles</u>	22 877 069,43	<u>Ecritures réelles</u>	23 405 653,30
13 - subventions d'investissement	250 086,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 651 662,00
16 - Rembt d'emprunt	1 884 476,08	13 - subventions d'investissement	3 170 206,80
		16 - Emprunts et dettes assimilés	8 081 184,05
Opérations d'équipement	13 217 963,00	Opérations d'équipement	2 981 341,35
20 - immobilisations incorporelles	450 419,38		
204 - Subventions d'équipement versées	1 635 587,00	204 - Subventions d'équipement	146 852,00
21 - Immobilisations corporelles	1 710 361,47		
23 - Immobilisations en cours	3 269 788,40		
27 - Autres immobilisations financières	316 986,00	27 - Autres immobilisations financières	168 577,00
45X-1 - Opérations pour compte de tiers	41 402,10	45X-1 - Opérations pour compte de tiers	123 338,10
020 - Dépenses imprévues	100 000,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	82 492,00
<u>Ecritures d'ordre</u>	352 600,00	<u>Ecritures d'ordre</u>	4 484 646,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 600,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	710 000,00
041 - Opérations patrimoniales	300 000,00	041 - Opérations patrimoniales	300 000,00
		021 - Vt de la section de fonctionnement	3 474 646,00
<u>001 - Déficit antérieur reporté</u>	4 660 629,87	<u>001 - Excédent antérieur reporté</u>	
TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	47 937 352,30	TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	47 937 352,30

Décision du Conseil Communautaire :

Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à la majorité (1 voix contre et 2 abstentions).

Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à la majorité (1 voix contre et 2 abstentions).

I.3.2015-04-07-RF53 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ACTUALISATION DU DISPOSITIF DE SOLIDARITE FINANCIERE EN DIRECTION DES COMMUNES MEMBRES POUR 2015.

Rapporteur : Roland MORICEAU

VU la délibération en date du 30 juin 2009, le Conseil Communautaire a validé les grandes orientations du pacte financier et fiscal projetées pour les années à venir et ce en cohérence avec le projet de territoire arrêté en février 2009 ;

VU le dispositif de solidarité communautaire attribuant à chaque commune hors Thouars une dotation d'investissement visant à soutenir les projets qui développent l'accès aux services, à la culture et aux sports, et/ou préservent, modernisent ou développent le patrimoine communal ;

CONSIDERANT que ce dispositif mis en place en 2009 aux 12 communes dites « historiques » a été étendu en 2012 et en 2014 ;

CONSIDERANT que le montant global des dotations attribuées en 2014 est de 426 267 € ;

CONSIDERANT que la Ville de Thouars bénéficie d'une attribution de compensation supplémentaire de 200 000 € permettant de contribuer à une couverture partielle de ses charges de centralité et de favoriser au travers du fonctionnement de ses équipements et services l'attractivité globale du territoire communautaire ;

CONSIDERANT qu'au cours du DOB 2015 et de la préparation budgétaire il a été proposé de réduire l'enveloppe de ces deux dispositifs de 25 % de manière progressive en 2015 et 2016, soit pour l'année 2015, une dotation globale pour les communes hors Thouars de 372 984 € ;

La population des communes membres en 2012 de l'intercommunalité (hors Thouars) étant de 26 831 habitants (population municipale), le montant de la dotation par habitant est fixé en 2015 à **13,901234 €**.

Ainsi, il est proposé d'actualiser le montant de la dotation 2015 allouable à chaque commune sur la base de la population municipale issue du dernier recensement officiel INSEE (année 2012), comme suit :

COMMUNE	Population municipale 2012	Dotation par habitant	Enveloppe annuelle maxi
Argenton l'Eglise	1 632,00	13,90	22 686,81
Bouillé-Loretz	1 057,00	13,90	14 693,60
Bouillé-Saint-Paul	433,00	13,90	6 019,23
Brie	194,00	13,90	2 696,84
Brion-près-Thouet	769,00	13,90	10 690,05
Cersay	1 024,00	13,90	14 234,86
Coulonges-Thouarsais	453,00	13,90	6 297,26
Glénay	561,00	13,90	7 798,59
Louzy	1 285,00	13,90	17 863,09
Luché-Thouarsais	494,00	13,90	6 867,21
Luzay	586,00	13,90	8 146,12
Marnes	245,00	13,90	3 405,80
Massais	578,00	13,90	8 034,91
Mauzé-Thouarsais	2 144,00	13,90	29 804,24
Missé,	860,00	13,90	11 955,06
Oiron	936,00	13,90	13 011,55
Pas-de-Jeu	412,00	13,90	5 727,31
Pierrefitte	332,00	13,90	4 615,21
Saint-Cyr-la-Lande	356,00	13,90	4 948,84
Saint-Généroux	373,00	13,90	5 185,16
Saint-Jacques-de-Thouars	466,00	13,90	6 477,97
Saint-Jean-de-Thouars	1 333,00	13,90	18 530,34
Saint-Jouin-de-Marnes	589,00	13,90	8 187,83
Saint-Léger-de-Montbrun	1 234,00	13,90	17 154,12
Saint-Martin-de-Mâcon	340,00	13,90	4 726,42
Saint-Martin-de-Sanzay	1 006,00	13,90	13 984,64
Saint-Varent	2 508,00	13,90	34 864,29
Sainte-Gemme	387,00	13,90	5 379,78
Sainte-Radegonde	1 919,00	13,90	26 676,47
Sainte-Verge	1 418,00	13,90	19 711,95
Taizé	769,00	13,90	10 690,05
Tourtenay	138,00	13,90	1 918,37
TOTAL	26 831,00	13,90	372 984,00

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'ajustement de la dotation 2015 aux communes hors Thouars sur la base d'un montant par habitant (population municipale) de **13,90 €**, tel que défini dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.6.2015-04-07-AT01 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - AVENANT AU CONTRAT AVEC LE BUREAU D'ÉTUDES URBAN'ISM POUR LA POURSUITE DE L'ÉLABORATION DU PLU DE CERSAY.

Rapporteur : Patrice PINEAU

La commune de Cersay a décidé le 14/04/2009 de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme communal. La Commune a mandaté le bureau d'études URBAN'ism pour élaborer son Plan Local d'Urbanisme.

Depuis 5 ans, la commune travaille sur cette élaboration de Plan Local d'Urbanisme.

La délibération du 12 décembre 2013 du Conseil Municipal de Cersay décide de clore la concertation et d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme communal.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme territoriale le 1er janvier 2014, Cersay fait partie de la Communauté de Communes du Thouarsais.

La compétence « planification et élaboration des documents d'urbanisme » est transférée de fait des communes vers la Communauté de Communes du Thouarsais.

Par conséquent, la Communauté de Communes du Thouarsais est devenue compétente pour la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Cersay.

La Loi ALUR a été adoptée en février 2014 et son entrée en vigueur a été immédiate. Par conséquent, les documents d'urbanisme non approuvés doivent être rectifiés pour qu'ils correspondent aux exigences et au format Loi ALUR : c'est le cas du PLU de Cersay.

Dans ce cadre, le bureau d'étude URBAN'ism doit reprendre les plans pour supprimer les zones Ah, doit modifier la rédaction du règlement et la Communauté de Communes devra ré-arrêter le projet. Une nouvelle phase de concertation est donc nécessaire aussi.

Dans le cadre des missions complémentaires demandées au bureau d'études, un avenant de **2 500 euros** est nécessaire afin de rendre compatible le PLU à la Loi ALUR.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à disposition du public, aux mairies de Cersay et de Saint Pierre à Champ pour consultation et à la Communauté de Communes du Thouarsais (Maison de l'urbanisme - Avenue Victor Hugo à Thouars).

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu l'avis favorable de la Commission n°4 « Aménagement - Urbanisme » en date du 11/03/2015,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider l'avenant de **2 500 euros** pour le Bureau d'études URBAN'ism,
- de signer l'avenant joint en annexe à la délibération,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les documents liés à la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Cersay.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

I.6.2015-04-07-AT02 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS A L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION ANGEVINE (AURA) ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE CETTE DERNIERE AU SEIN DES INSTANCES DE L'AGENCE.

Rapporteur : Patrice PINEAU

L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA), fondée en 1970 par l'Etat et les collectivités locales sous forme d'association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 (article L-121-3 du code de l'urbanisme modifié par la Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014) est une structure partenariale d'études, d'analyses prospectives et d'appui aux projets d'aménagement et de développement local. Elle participe, aux côtés de ses partenaires, à l'élaboration de stratégies urbaines et territoriales ; elle les accompagne dans l'élaboration, la conception ou la mise en œuvre de leurs projets dans ces domaines.

En avril 2011, l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine a modifié ses statuts, pour tenir compte d'évolutions institutionnelles locales et nationales et permettre le développement de ses partenariats. Elle peut ainsi, dans ses domaines d'expertise que sont ceux de l'ingénierie territoriale et urbaine, intervenir sur de nouveaux périmètres d'étude ou de nouveaux projets en fonction de ses nouveaux partenaires. Ses principales missions sont les suivantes :

- observation territoriale
- contribution à l'élaboration de documents de planification territoriale, de planification urbaine et de projets urbains
- suivi-observation et évaluation de politiques publiques notamment dans les domaines des solidarités
- études prospectives
- valorisation et diffusion de connaissances

La Communauté de communes du Thouarsais souhaite adhérer à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine afin de mobiliser son expertise dans tous ses domaines de compétences et d'expertises, et notamment ceux de la planification urbaine et territoriale.

Elle en sera ainsi un de ses partenaires, aux côtés de l'Etat, d'autres collectivités ou établissement public de coopération intercommunale ou d'acteurs socio-économiques ayant une mission de service public. Ainsi que le prévoient les statuts de l'agence d'urbanisme de la région angevine (articles 7 et 9), elle sera représentée au sein de ses instances par deux élus de la Communauté de Communes du Thouarsais (Assemblée Générale et/ou Conseil d'Administration).

VISAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L121-3 du code de l'urbanisme modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 février 2014 : « Lancement du ScoT sur le périmètre de la Communauté de communes du Thouarsais »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 février 2015 : « Prescription du PLUi de la CCT sur le périmètre des 33 communes ».

CONSIDERANTS

Considérant l'avis favorable de la Conférence des Présidents du 13 mars 2015,

Considérant l'avis favorable de l'Assemblée générale de l'AURA, après proposition de son Conseil d'administration de ce dernier, sur le principe de l'adhésion de la Communauté de communes du Thouarsais à l'AURA.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'Approuver l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association loi 1901 Agence d'Urbanisme de la Région Angevine
- de Désigner pour la représenter au sein de son Assemblée Générale deux élus : **M.PAINEAU** et **M.PINEAU**.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à la majorité, 1 voix contre.

I.6.2015-04-07-AT03 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT 2015 / 2017 AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION ANGEVINE (AURA).

Rapporteur : Patrice PINEAU

L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA), structure partenariale d'études et de réflexions dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable des territoires, est engagée, aux cotés de ses partenaires, pour analyser les évolutions urbaines et territoriales à plusieurs échelles et contribuer à la définition de stratégies d'aménagement et de développement pour ses membres que sont notamment : l'Etat par la Préfecture de région Pays de la Loire et la Préfecture de Maine et Loire, la Région Pays de la Loire, le Conseil général de Maine et Loire, la Communauté d'agglomération Angers Loire métropole, la Ville d'Angers, le pôle métropolitain Loire Angers, des communes de l'agglomération d'Angers, les communautés de communes du Loir, Loire-Aubance, Vallée-Loire-Authion, le pays Vallée du Loir (Sarthe), la Chambre de commerce et d'industrie de Maine et Loire, la Chambre des métiers de Maine et Loire, la Chambre d'agriculture de Maine et Loire, l'Université d'Angers.

Les activités de l'Agence sont structurées autour d'un programme de travail partenarial, qui est défini en fonction des besoins de chacun de ses membres.

Afin de garantir la continuité et le caractère pluriannuel des travaux de l'agence, une convention triennale suppose d'être établie. Cette convention prévoit que le programme de travail partenarial de l'Agence est établi annuellement. Conformément à l'article VI de ladite convention, la participation financière est évaluée chaque année en fonction de ce programme partenarial. Le projet de convention est mis en pièce jointe.

La CCT et les autres membres de l'AURA, contribuent ainsi, sous la forme d'une subvention annuelle, à la mise en œuvre des missions de cette dernière. Les priorités, en terme de projets et d'appui à l'EPCI, sont intégrées dans la convention et concernent principalement la planification territoriale et urbaine et notamment un ensemble de contributions permettant l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale et d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il convient d'un financement pour l'année 2015 au titre de la mise en œuvre du programme partenarial de travail d'un montant de 90 000 euros.

VISAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L121-3 du code de l'urbanisme modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu la délibération en date du 7 avril 2015 autorisant l'adhésion de la Communauté de communes à l'AURA,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 février 2014 : « Lancement du ScoT sur le périmètre de la Communauté de communes du Thouarsais »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 février 2015 : « Prescription du PLUi de la CCT sur le périmètre des 33 communes ».

CONSIDERANTS

Considérant les calendriers institutionnels et l'impact des réformes territoriales et législatives conduisant la Communauté de communes du Thouarsais, à confier notamment à l'AURA des travaux contribuant à l'élaboration de projets de planification territoriale et urbaine : un schéma de cohérence territoriale et un Plan Local d'urbanisme intercommunal,

Considérant l'avis favorable de la Conférence des Présidents du 13 mars 2015.

Le Conseil communautaire, après avoir approuvé le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'AURA, autorise Monsieur le Président à :

- signer la convention triennale de partenariat 2015/2017 avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine ;
- verser une subvention d'un montant de **90 000 euros** pour le financement de son programme partenarial de travail.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à la majorité, 1 voix contre.

III.1.2015-04-S01 - SPORT - REALISATION D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE - PASSATION D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX.

Code nomenclature FAST : 1181

Rapporteur : Norbert BONNEAU

Vu les délibérations de la Communauté de Communes du Thouarsais en date du 15 juillet et du 21 octobre 2014 concernant la passation des marchés de travaux pour l'opération de construction de l'équipement aquatique,

Vu l'évolution des travaux en cours de chantier, il convient de prendre en compte les travaux complémentaires et/ou les modifications qui sont apparus dans le cadre de la réalisation des travaux, tels que précisés dans le tableau ci-joint.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au Budget Principal, autorisation de programme de l'équipement aquatique.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de passer un avenant n°1 aux lots 5 et 19 ainsi qu'un avenant n°2 aux lots 3 pour prendre en compte les compléments et/ou les modifications de travaux tels que précisés ci-dessus ;
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président faisant fonction pour signer les avenants relatifs au marché cité ci-dessus ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

IV.2.2015-04-07-CP01 - CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION À LA DREAL POITOU-CHARENTES POUR LA GESTION DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU TOARCEN EN 2015.

Rapporteur : Michel CLAIRAND

Le montant de la subvention de fonctionnement accordée à la Communauté de Communes du Thouarsais en 2015 pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Toarcien s'élève à 32 500 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué pour solliciter le versement de cette subvention et signer toute pièce relative à cette affaire.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

IV.2.2015-04-07-CP02 - CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITÉ - PLAN DE LUTTE CONTRE LE XÉNOPE LISSE. CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS AU PROGRAMME LIFE « AMPHIBIENS EXOTIQUES ENVAHISSANTS ».

Rapporteur : Michel CLAIRAND

Par décision en date du 29 novembre 2011 (BC.29.11.2011-DT.01), la Communauté de Communes du Thouarsais a choisi de lutter contre la propagation du **Xénope lisse**, amphibien originaire d'Afrique australe introduit de manière accidentelle dans le milieu naturel en Deux-Sèvres qui provoque la disparition des espèces autochtones (grenouilles, crapauds, tritons...). Ainsi, depuis le 6 janvier 2014, un agent de la collectivité, organise le piégeage des points d'eau du territoire communautaire en s'appuyant sur un réseau de bénévoles.

Dans la mesure où le xénope est considéré comme une **espèce exotique envahissante** (arrêté ministériel du 30 juillet 2010) et qu'il est également présent dans les départements de la Vienne et du Maine-et-Loire (possiblement de l'Indre-et-Loire), le Groupe écologie et conservation des vertébrés (GECCO) de l'université d'Angers, avec le soutien du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), élabore actuellement un **programme d'actions d'envergure nationale** qui pourrait bénéficier de fonds européens *via* L'Instrument Financier pour l'Environnement (ou LIFE). Ce programme dit LIFE « Amphibiens Exotiques Envahissants » décliné en six objectifs concerne une autre espèce exotique envahissante identifiée dans trois départements (Loir-et-Cher, Dordogne et Gironde), la **Grenouille taureau**, qui pose le même type de problèmes que le xénope. D'une durée de 5 ans, il serait coordonné par la **Société herpétologique de France (SHF)**, regrouperait **divers acteurs** (associations de protection de la nature, collectivités territoriales, services de l'État, organismes de recherche...) et concernerait **cinq régions** (Aquitaine, Centre, Limousin, Pays de la Loire et Poitou-Charentes).

Au regard de son implication actuelle dans la lutte contre le Xénope lisse, la Communauté de Communes du Thouarsais pourrait jouer, avec d'autres structures au rang desquelles l'université d'Angers, un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme LIFE « Amphibiens Exotiques Envahissants » en acceptant de devenir **bénéficiaire associé**. Outre une reconnaissance à divers niveaux (cf. régional, national voire européen), ce statut lui permettrait d'obtenir des moyens financiers conséquents de la part de la Commission européenne pour conduire des actions dont elle serait responsable.

Pour information, le programme LIFE « Amphibiens Exotiques Envahissants » a été présenté aux élus de la commission n°4 réunie le 11 mars dernier qui ont émis un **avis favorable** à la possibilité pour la Communauté de Communes du Thouarsais d'y contribuer en tant que bénéficiaire associé. Par ailleurs, le dossier de candidature élaboré par le GECCO sera déposé auprès de la Commission européenne le 15 septembre 2015. Une réponse y sera donnée en juin 2016.

Compte tenu des lignes qui précèdent, il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter le principe que la collectivité participe au programme LIFE « Amphibiens Exotiques Envahissants » et ce, en qualité de bénéficiaire associé, étant entendu que les missions qui lui seraient confiées et le budget afférent seront précisés dans le dossier de candidature actuellement élaboré par le GECCO.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

IV.2.2015-04-CP03 - CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITÉ - RÉALISATION D'UNE EXPERTISE GÉOLOGIQUE DANS LE CADRE D'UN PROJET COLLECTIF DE RECHERCHE CONCERNANT LES MÉGALITHES DU RUFFÉCOIS. MISSION 2015.

Rapporteur : Michel CLAIRAND

Depuis 2012, Didier PONCET participe en tant que géologue au Projet Collectif de Recherche (PCR) « *Le Nord Charente au Néolithique moyen et récent (4500-2900 av. J.-C.* » placé sous la responsabilité de Vincent ARD (université de Toulouse 2). Ce travail donne lieu à des prospections sur le terrain et à la rédaction d'un rapport technico-scientifique.

En contrepartie, une indemnité forfaitaire est versée à la collectivité par l'Association des archéologues de Poitou-Charentes. Pour 2015, l'indemnité liée à cette mission (5 jours) est fixée à **2 512,00 € TTC**.

À titre d'information, la mission ne générera pour la collectivité **ni frais d'hébergement, ni frais de restauration**, seulement les frais de déplacement Thouars-Ruffec (1 aller-retour).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de valider le principe de cette nouvelle mission ;
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président délégué pour solliciter le versement de l'indemnité forfaitaire et toute pièce relative à cette affaire.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

IV.3.2015-04-07-A01 - ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE DÉVERSEMENT POUR EAUX USÉES NON DOMESTIQUES : RIVADIS.

Rapporteur : Sylvain SINTIVE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-5 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et en particulier son article L 1331-10 modifié par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,

VU l'arrêté interministériel du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations recevant une charge brute de pollution supérieure à 1.2 kg/j de DBO5,

VU l'Arrêté Préfectoral du 13 février 2001 autorisant la réalisation et l'exploitation du système d'assainissement de la Communauté de Communes du Thouarsais pour la station d'épuration de Sainte-Verge,

VU le Règlement Général d'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes du Thouarsais en date du 31 mai 2001 modifié par délibérations du 20 septembre 2001, 15 mai 2003, 30 juin 2009, du 14 juin 2012 et 6 janvier 2015.

Il est rappelé que l'autorisation de déversement :

- est obligatoire pour tout déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau public de collecte,
- est une mesure nominative et à durée déterminée,
- fixe les paramètres techniques notamment les caractéristiques quantitatives et qualitatives que doivent présenter les effluents pour être admis

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de reconduire pour une durée de trois ans l'autorisation de déversement des eaux usées de l'entreprise RIVADIS, sise ZI du Grand Rosé 79103 Thouars cedex, conformément à l'arrêté ci-joint.
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer l'arrêté joint en annexe, ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

IV.3.2015-04-07-A02 - ASSAINISSEMENT - PROTOCOLE DE TRANSMISSION DES DONNÉES NÉCESSAIRES AU CALCUL DES REDEVANCES ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : Sylvain SINTIVE

Le présent protocole concerne le service facturation du SEVT et le service facturation du service assainissement de la Communauté de Communes du Thouarsais.

L'article R 2224-19-7 du CGCT prévoit qu'en cas de recouvrement séparé des redevances eau et assainissement, à l'exclusion des procédures contentieuses, l'exploitant du réseau public de distribution d'eau est tenu de communiquer aux services d'assainissement, **dans un délai d'un mois à compter de sa propre facturation**, les éléments nécessaires au calcul des redevances dues par leurs usagers.

Ces données ne concernent que les abonnés des communes disposant d'un assainissement collectif, soit :

Brie	St-Jacques de-Thouars
Brion-Près-Thouet	St-Jean-de-Thouars
Louzy	St-Jouin-de-Marnes
Mauzé-Thouarsais	St-Léger-de-Montbrun
Rigné	St-Martin-de-Mâcon
Missé	Ste-Radegonde
Oiron	Ste-Verge
Pas-de-Jeu	Taizé

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes du protocole entre le SEVT et le Service d'Assainissement de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer le protocole joint en annexe, ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

IV.3.2015-04-07-A03 - ASSAINISSEMENT - REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE RUE DANTON - AVENANT 1.

Code nomenclature FAST : 1181

Rapporteur : Sylvain SINTIVE

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Thouarsais en date du 6 janvier 2015 concernant la passation du marché pour les travaux de réhabilitation du réseau unitaire de la rue Danton de Thouars attribuant le marché à l'entreprise M3R de MONTLHERY (91) pour un montant de 419 410 € HT option comprise :

Vu l'évolution des travaux en cours de chantier, il convient de prendre en compte les travaux complémentaires et/ou les modifications qui sont apparus dans le cadre de la réalisation des travaux :

- Inspection vidéo du réseau EP de dévoiement1 250,00 €
 - Traversée de chaussée avec fourreaux4 000,00 €
 - Sur-épaisseur due à l'état du réseau.....3 825,00 €
- TOTAL.....9 075,00 €**

Ces modifications représentent 2,16 % du marché initial.

Le nouveau montant HT des travaux s'élèverait à 428 485,00 € HT

Il est précisé que les crédits sont inscrits au Budget Annexe Assainissement.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de passer un avenant n°1 au marché pour prendre en compte les compléments et/ou les modifications de travaux tels que précisés ci-dessus;
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président faisant fonction pour signer les avenants relatifs au marché cité ci-dessus ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

IV.4.2015-04-07-DM01 : DÉCHETS MÉNAGERS - SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AUX DEEE - EVENEMENTIEL LES DEEEBRANCHES.

Rapporteur : Alain BLOT

Du 19 au 24 Avril prochain, le service déchets ménagers organise la « semaine des Dééébranchés », semaine thématique de sensibilisation au tri et au réemploi des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE).

Les animations s'articuleront autour de plusieurs temps forts, afin de toucher divers publics.

dimanche 19 avril	Vide grenier Thouars	Jeux concours dans les écoles
lundi 20 avril	Super U	
mardi 21 avril	Intermarché	
mercredi 22 avril	Centre E-Leclerc	
jeudi 23 avril (matin)	Mon Brico	
jeudi 23 avril (après-midi)	Centre E-Leclerc	
vendredi 24 avril	Super U	
samedi 25 avril	Centre E-Leclerc	

Dans un premier temps, un stand sera mis en place sur le vide-grenier de la place Lavault à Thouars organisé par le Lion's Club. Ce stand sera divisé en 3 sous-thèmes animés par des professionnels du territoire :

- La réparation de meubles, d'appareils pour leur donner une nouvelle vie,
- La fabrication de meubles en carton,
- La customisation de vêtements pour un nouveau style.

Dans un deuxième temps, un jeu concours est proposé aux écoles du territoire (inscrites au préalable) autour de la collecte de petits appareils électriques (petit électroménager, équipements informatiques, outillage électrique, jouets électriques...).

Afin d'encourager les participants, des lots sont prévus : un premier lot récompensera l'école ayant récolté le plus de DEEE et un second lot pour celle ayant récolté le plus de DEEE par élève.

Lot 1 :

- 2 * Jeu de société « Détri'tout » : 64€
- DVD pédagogique « Le développement durable et moi » : 35€
- Jeu de cartes : Environnement & collecte sélective : 13,90€
- Livre « la grande nuit » : 9,60€
- Livre « Le doudou des camions poubelles » : 4,90€
- Livre « Bricoles et récup' animaux » : 15,90€
- 2 * Jeu de 7 familles « Je recycle » : 9,80€
- **153,10€**

Lot 2 :

- Jeu de société « Détri'tout » : 31€
- DVD pédagogique « Le développement durable et moi » : 35€
- Jeu de cartes : Environnement & collecte sélective : 13,90€
- **79,90€**

Dans un troisième temps, des stands d'information et de sensibilisation seront mis en place dans plusieurs grandes surfaces du territoire (Leclerc, SuperU, Intermarché). Les clients seront incités à rapporter des petits appareils électriques et électroniques dans les aires grillagées mises en place.

Afin d'encourager les clients à participer à l'événement, des lots seront prévus dans chacun des magasins par tirage au sort. Un lot par jour est prévu, soit 6 lots en tout.

Lot (batterie externe de secours) : d'une valeur de 10€ (soit 60€ pour la semaine)

Les dépenses prévues seront équilibrées par les soutiens des éco-organismes concernés.

L'éco-organisme Ecosystème (DEEE) apporte un soutien à la communication à hauteur de 1 000 €.

L'éco-organisme EcoDDS (Déchets dangereux) apporte un soutien à la communication à hauteur de 1 090 €.

Dépenses	en € TTC	Recettes	en € TTC
Communication		Ecosystème soutien à la communication	1 000,00 €
Spots radios (maquette+difusion de 42 spots)	762,00 €	EcoDDS* soutien à la communication	1 090,00 €
Frais d'impression	100,00 €		
Lots			
Lot école n°1	153,10 €		
Lot école n°2	79,90 €		
Lot concours magasins	60,00 €		
Indemnité stagiaire			
Stage Justine Brémond	935,00 €		
TOTAL DES DEPENSES	2 090,00 €	TOTAL DES RECETTES	2 090,00 €

* éco-organisme en charge des déchets dangereux (distribution de flyer à Monbrico)

Il est proposé au Conseil Communautaire

- De valider l'opération
- De valider les lots ainsi que l'enveloppe financière destinée aux lots d'un montant de 293 euros.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

V.2015-04-07-DI01 - POLE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE THOUARS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS - DISPOSITIF SOLIDARITE ENERGIE.

Rapporteur : Pierre RAMBAULT

Dans le cadre de ses activités, l'Espace Info Energie porté par la communauté de Communes du Thouarsais accompagne les particuliers à réduire leurs dépenses énergétiques. Depuis 4 ans, il mène un partenariat avec la Ville de Thouars visant à lutter contre la précarité énergétique à travers le dispositif Solidarité énergie.

Ce dispositif consiste à réaliser une visite au domicile d'habitants de Thouars pour établir un diagnostic du bâti et des comportements. Le conseiller énergie rédige ensuite une note de préconisation définissant les travaux prioritaires qui ouvriront droit à une subvention de la Ville de Thouars.

Il est proposé de poursuivre ce dispositif pour l'année 2015.

Le conseiller énergie pourra cette année réaliser jusqu'à 20 études dans le cadre de ce dispositif.

Une convention de partenariat annexée fixe les responsabilités des deux parties et les conditions d'intervention de chacune.

Il est proposé au Conseil Communautaire

- d'approuver la poursuite du dispositif Solidarité énergie
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention de partenariat ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

V.2015-04-07-DI02 - POLE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE - ADHESION AU RESEAU CLER - RESEAU POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE.

Rapporteur : Pierre RAMBAULT

Le CLER, réseau national pour la transition énergétique porté par une association loi 1901, regroupe plus de 200 professionnels de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Ses missions principales sont l'animation des réseaux thématiques, l'accompagnement de la transition énergétique dans les territoires, le soutien à la formation et l'emploi, et la diffusion des informations sur l'énergie.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la volonté de mettre l'énergie au cœur du développement économique durable des territoires et au service de l'emploi, la transition énergétique valorisant la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables sont les fondements du CLER.

Le réseau permet d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques et économiques des projets mais également de valoriser aux niveaux national et européen les politiques Energie Climat menées sur les territoires. Le rôle du CLER est aussi de porter la voix des territoires au niveau des instances nationales et européennes.

Lors des dernières années, l'adhésion au CLER a permis de valoriser la politique Energie Climat menée sur le Thouarsais, de prendre part à la création du réseau national des territoires à énergies positives en tant que membre fondateur, de faire bénéficier aux techniciens énergie de conseils techniques, de formations et de retours d'expériences, de prendre part au réseau RAPPEL pour la lutte contre la précarité énergétique.

L'adhésion est calculée par rapport au nombre d'habitants de la collectivité soit 291 € pour une population de 36 382 habitants. Elle comprend l'abonnement à la revue CLER Infos, la participation aux réseaux TePOS (Territoire à Energie Positive) et au réseau RAPPEL (Acteurs contre la Précarité Énergétique dans le Logement).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adhérer au CLER - Réseau pour la transition énergétique incluant la participation aux réseaux TePOS et RAPPEL,
- De désigner le Président, en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que son Vice-Président en charge du développement durable en tant que suppléant,
- Et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

Vu l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice des la compétence facultative,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°03-01-13-C-07-30 du 13 janvier 2003,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°07-06-25-C-04-94 du 25 juin 2007,

Vu la convention DGFIP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS du 28 juin 2010,

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence « Système d'Information Géographique d'Intérêt Local » (SIGIL),

Considérant que la saisie de données géographiques, l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avèrent nécessaires pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la collectivité,

Considérant que la plateforme SIGil sur internet contient les outils de gestion complémentaires nécessaires pour la collectivité tels que la gestion du patrimoine arboré et la gestion de coordination de chantiers,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accepter le renouvellement de partenariat entre la CCT et le SIEDS sur les communes de Massais et Brion Près Thouet joint en annexes,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariats SIGIL pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites pour une durée de cinq ans sur les communes de Brion Près Thouet et Massais.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.

A.BEVILLE annonce le résultat du vote pour le nom du futur pôle aquatique :

« **Pôle aquatique Les Bassins du Thouet** »

L'école gagnante est l'école Saint Charles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22 h 40.